

**Les programmes du secteur
COMMUNICATION, ÉTUDES
ET PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUES**

Mise à jour des données sur les programmes et
suivi des recommandations de la Commission
des universités sur les programmes

Rapport n° 6, transmis par le Comité de suivi
sur les programmes au Comité des affaires
académiques
Mai 2002



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 Mise à jour des données.....	3
1.1 Données sur les programmes et leurs effectifs	3
Les programmes en communication.....	3
Les programmes en études et production cinématographiques.....	6
Les programmes en rédaction.....	6
1.2 Mise à jour des données sur les unités académiques	12
Chapitre 2 Suivi des recommandations de la CUP	13
2.1 Suivi des recommandations publiées dans le rapport n° 2 sur les programmes de communication	13
2.2 Suivi des recommandations publiées dans le rapport n° 24 en production sur les programmes de production et d'études cinématographiques.....	17
Chapitre 3 Bilan de la situation depuis les travaux de la CUP	19
3.1 L'après-CUP : décloisonnement et complémentarité des programmes du secteur.....	19
3.2 Les communications : un secteur en développement	19
3.3 Bilan sur les programmes d'études et de production cinématographiques	20
3.4 Le renouvellement difficile du corps professoral	21
3.5 Besoins nombreux et ressources insuffisantes dans le secteur.....	22
Annexe I Mandat du Comité de suivi sur les programmes et des groupes de travail (abrégé)	23
Annexe II Listes des membres du Comité de suivi sur les programmes et du Groupe de travail	27
Annexe III Rapport de suivi sur le secteur des communications (mai 1998).....	29
Annexe IV Tableaux sur les effectifs étudiants, les crédits-étudiants, le corps professoral et le financement de la recherche dans le secteur des communications et des études et production cinématographiques	35

Introduction

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a résolu en novembre 2000 de donner suite à trois recommandations du rapport final de la Commission des universités sur les programmes (CUP), soit la mise à jour des données sur les programmes, le suivi des recommandations des rapports sectoriels de la Commission et un bilan de la situation des programmes. Le mandat de piloter cette opération a été confié au Comité des affaires académiques de la CREPUQ.

À cette fin, des groupes de travail sont mis sur pied dans chacun des secteurs ou regroupements disciplinaires, à l'image des sous-commissions qui avaient été formées dans le cadre des travaux de la CUP; les établissements universitaires qui offrent des programmes de grade dans un secteur donné désignent leur représentant au Groupe de travail correspondant. La supervision du travail est assurée par le Comité de suivi sur les programmes (CSP), composé d'universitaires à la retraite provenant de disciplines et d'établissements différents, qui connaissent bien le système universitaire et jouissent d'une bonne crédibilité auprès de la communauté. Chaque Groupe de travail tient deux réunions – ou trois, à titre exceptionnel – et produit un rapport à l'intention du Comité des affaires académiques. Le mandat plus détaillé du Comité de suivi sur les programmes et des groupes de travail est présenté en annexe I.

Il est à noter que le domaine des études et de la production cinématographiques [auparavant traité dans le rapport n° 24, publié en avril 2000 et intitulé : *Les programmes d'arts dans les universités du Québec : arts visuels et médiatiques, design, danse, art dramatique, études et production cinématographiques, enseignement des arts, histoire de l'art, muséologie*] fait désormais partie du secteur des communications [rapport sectoriel n° 2, publié en novembre 1997 et intitulé : *Communication; Enseignement et recherche : complémentarité et concertation*]. Le secteur est maintenant désigné : communication et études et production cinématographiques.

Dans le secteur **COMMUNICATION ET ÉTUDES ET PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUES**, comme pour tous les autres regroupements multidisciplinaires, un seul représentant par établissement est délégué, ce qui fait que les disciplines ne sont pas toutes spécifiquement représentées. La liste des membres du Groupe de travail est jointe en annexe II.

Plusieurs recommandations contenues dans les rapports sectoriels de la Commission faisaient état de rapports de suivi à présenter à la CUP à des dates précises dans le passé. Dans la plupart des cas, ces présentations n'ont pas eu lieu. **Toutefois, dans le cas du secteur des communications, une réunion visant à faire le point sur le suivi donné aux recommandations du rapport n° 2 s'est tenue le 30 avril 1998 et le rapport qui en est issu est présenté en annexe III.**

Par ailleurs, dès les premières délibérations des groupes de travail, on a noté le manque de précision de bon nombre de recommandations quant à l'identification des responsables des initiatives à prendre.

Considérations méthodologiques

Le nouvel inventaire des programmes tient compte de tout changement, retrait ou ajout depuis la publication des deux rapports sectoriels de la CUP qui concernent le Groupe de travail (**dans le cas présent, le rapport n° 2 paru en 1997 et le rapport n° 24 publié en 2000**).

La programmation a été mise à jour et vérifiée à partir des sites Web et des annuaires des établissements et des informations fournies par les représentants du Groupe de travail. Certains documents ont également été consultés, comme les réactions officielles de certains établissements aux recommandations de la CUP et les contrats de performance. On rappelle que les contrats indiquent, par grand secteur disciplinaire, des engagements de la part des universités dans le dessein, entre autres, d'augmenter les taux de diplomation.

Les données les plus récentes et les plus pertinentes sur les programmes sont recueillies à même deux sources. Généralement, les données sur les inscriptions, nouvelles inscriptions et diplômés proviennent du système de recensement des clientèles universitaires (RECU) du ministère de l'Éducation (MEQ). Les inscriptions (ou effectifs) sont celles des sessions d'automne. Les nouvelles inscriptions et les diplômés représentent les totaux de l'année civile. Toutes les autres informations proviennent des bureaux de recherche institutionnelle des établissements ou leur équivalent. Autant que possible, les données présentées et la manière dont elles le sont reflètent celles des rapports sectoriels de la CUP qui constituent le point de départ obligé des travaux, exception faite de la numérotation des tableaux et de certaines règles de dénombrement des programmes. Certaines informations peuvent avoir été enlevées ou ajoutées selon leur pertinence en lien avec le présent exercice. Dans le cas des données sur les taux de diplomation et les taux de placement, elles n'ont pu être mises à jour en raison de l'absence d'études plus récentes. Enfin, quelques données apparaissant dans les tableaux des rapports sectoriels ont été corrigées pour diverses raisons mentionnées au chapitre 1*.

* L'usage du masculin n'est employé que pour alléger la lecture du présent rapport.

Chapitre 1

Mise à jour des données

Dans les pages qui suivent, on trouvera un portrait mis à jour à l'automne 2001 de l'offre de programmes dans le secteur COMMUNICATION, ÉTUDES ET PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUES. Il faut noter d'emblée que, par souci d'uniformité avec les autres rapports produits dans le cadre des travaux du Comité de suivi sur les programmes (CSP), certaines règles de dénombrement de l'inventaire de la CUP pour les présents secteurs ont dû être revues. Lorsqu'il est possible de s'inscrire à une majeure pour obtenir un baccalauréat, un losange l'indique dans le tableau et cette composante est désormais comptabilisée comme un baccalauréat s'il n'y en a pas déjà un. De plus, le point de départ de la présente mise à jour de l'offre de programmes en études et production cinématographiques est le tableau synthèse sur les programmes en arts offerts à l'automne 1997, publié à la page 2 du rapport sectoriel n° 24. Par ailleurs, les microprogrammes de premier et de deuxième cycles ne sont pas comptabilisés. Enfin, il est à noter que la numérotation des notes accompagnant les tableaux de l'offre de programmes a été modifiée, afin d'en faciliter la lecture.

Le tableau 1 présente une liste de tous les programmes offerts dans le secteur des communications et des études et production cinématographiques. Il donne un portrait détaillé pour chacune des catégories : communication, études et production cinématographiques et communication écrite. Il est à noter que les catégories du tableau 1 publié dans le rapport de la CUP ont été regroupées, afin de simplifier la catégorisation. Ainsi, les catégories en *communication sociale*, en *communication organisationnelle* et en *communication appliquée*, qui ne comportent qu'un seul programme, sont intégrées à la catégorie *communication*. Les catégories en *Broadcast Journalism* et en *journalisme international* sont incluses dans la catégorie générale en *journalisme*. Enfin, la catégorie *études interdisciplinaires* est intégrée à la catégorie en études et production cinématographiques.

Le tableau 2 permet de cerner les changements survenus dans la programmation de chaque établissement universitaire, entre l'automne 1996 et l'automne 2001.

On trouve en annexe IV les données les plus récentes sur les effectifs étudiants (tableaux n° 3 à 8), sur le nombre de crédits-étudiants à l'automne 2000 (tableau 9), ainsi que sur le corps professoral de l'année 2000 (tableau 10) et sur le financement de la recherche pour deux récentes années académiques, soit 1998-1999 et 1999-2000 (tableau 11). Les données sur les crédits-étudiants, sur les charges de cours et sur le financement de la recherche doivent être interprétées avec circonspection, la collecte de ces données ayant pu être faite selon différents critères d'un établissement à l'autre.

1.1 Données sur les programmes et leurs effectifs

- **Les programmes en communication**

Comme l'indiquent les tableaux 1 et 2, l'offre de programmes en communication a subi quelques changements depuis la fin des travaux de la Commission des universités sur les programmes (CUP). À l'Université Concordia, le *Minor in Journalism* n'est plus offert depuis 1999. Le Département de journalisme de l'Université a également abandonné le *Specialization in Broadcast Journalism*. Un programme de *Specialization in Journalism* a été créé, mais le Département offre toujours, conjointement avec le Département de communication, le *Specialization in Communication and Journalism*. L'établissement offre

également, depuis l'automne 2000, un programme de *Major in Communication and Cultural Studies*.

D'autres nouveautés sont à signaler dans les programmes de premier cycle. Le Département de communication de l'Université de Montréal offre, depuis 1998, un baccalauréat spécialisé en sciences de la communication. L'instauration de ce baccalauréat, qui intègre la majeure et puise à même les ressources et les cours existants à la Faculté des arts et des sciences et à la faculté d'éducation permanente (FEP), visait à créer, comme on l'avait précisé dans le rapport de la CUP, un véritable baccalauréat disciplinaire. Depuis l'automne 1997, l'Université offre également un baccalauréat bidisciplinaire en communication et science politique, dont le contingent d'admissions est passé de 20 à 100 étudiants en 1999-2000.

Dans le cas de l'Université de Sherbrooke, il convient de rappeler qu'au temps des travaux de la CUP, le moteur des activités en communication de l'établissement était la rédaction professionnelle. À la suite de la reconfiguration des programmes du secteur des lettres, le baccalauréat en études françaises de l'établissement, qui offrait trois domaines de spécialisation, a été scindé en deux programmes distincts : le baccalauréat en études littéraires et culturelles et le baccalauréat en communication, rédaction et multimédia, en vigueur depuis l'automne 2001. Le Département des lettres et communications de l'Université a ainsi choisi d'accorder une place plus grande à la communication en mettant sur pied ce nouveau programme de baccalauréat, de même qu'un certificat en communication et multimédia.

À l'Université du Québec à Montréal, un profil en multimédia interactif s'est ajouté à ceux en télévision et en cinéma dans le baccalauréat en communications médiatiques en 1997. De plus, le baccalauréat en relations humaines, anciennement en psychosociologie de la communication met en évidence, dans sa nouvelle facture, le champ de pratique en communication. Le baccalauréat en relations humaines est offert par extension à l'Université du Québec à Rimouski depuis 1998 (sans le profil d'intervention internationale).

Depuis l'automne 2001, le baccalauréat en communication de la Télé-Université présente trois profils : gestion des communications, relations publiques et analyse des médias. Par ailleurs, l'établissement a développé, depuis 1998, un partenariat avec le Centre romand de formation à distance de la Suisse. Au total, une centaine d'étudiants sont inscrits au baccalauréat et au certificat en communication organisationnelle.

Aux études de cycles supérieurs, un seul programme a été créé en 1998. Il s'agit du diplôme de deuxième cycle en relations publiques de l'Université Laval, qui incite les étudiants à poursuivre à la maîtrise en communication.

En ce qui concerne le projet de collaboration à une maîtrise en communication internationale offerte par la Télé-Université, en collaboration avec l'UQTR, l'UQAH et l'UQAM, il n'a pas connu de suites. L'Université du Québec à Montréal n'y a pas souscrit, parce que les ressources professorales dans ce domaine sont insuffisantes.

* * *

Certaines corrections ont été apportées aux données sur les effectifs étudiants (inscriptions, nouvelles inscriptions et diplômés) présentées dans le rapport sectoriel de la CUP sur le secteur des communications. Dans le rapport de la CUP, **les inscriptions totales en 1984 et en 1985 aux différents baccalauréats et à la maîtrise en communication**, telles

que présentées en annexe C, n'incluaient pas les effectifs de l'Université Concordia, car ceux-ci n'étaient pas enregistrés dans le système RECU. Dans le cadre du présent rapport, ces données ont été fournies par les autorités de l'établissement. Les tableaux 3 et 4 présentés en annexe contiennent les données corrigées en conséquence. De plus, les données sur les effectifs des majeurs, des mineurs et des certificats de l'Université de Montréal, incluses dans les totaux ou apparaissant directement dans le rapport de la CUP, ont dû être recueillies auprès de l'établissement, car les données du système RECU étaient erronées.

Par ailleurs, certaines corrections ont dû être apportées aux données sur les certificats en communication (tableau 6). Les données sur les effectifs étudiants des programmes de certificat en relations publiques et de mineur en sciences de la communication de l'Université de Montréal ont dû être ajoutées. Les données du certificat en communication publique de l'Université du Québec à Hull ont été fournies par l'établissement. Quant aux données du certificat en relations publiques de l'Université Laval, elles ne sont plus présentées au tableau 6. Celles-ci avaient été incluses par erreur au temps de la CUP, puisque le certificat en relations publiques avait été aboli en 1985. Les données présentées étaient probablement celles de la concentration en relations publiques dans le programme de baccalauréat en communication publique.

Enfin, il est à noter que les données présentées ici incluent celles de programmes qui ont été instaurés depuis 1997.

* * *

Le tableau 3 indique que les inscriptions totales et les nouvelles inscriptions totales dans les programmes de baccalauréat (incluant celles des majeures) en communication sont en hausse considérable et constante entre 1984 et 2000. Si, comme l'avait souligné la CUP, le nombre d'inscriptions totales en communication dans le secteur était demeuré relativement stable entre 1989 et 1996, il a, de façon quasi spectaculaire, augmenté de près de 33 %, entre 1996 et 2000. Cette augmentation remarquable s'explique notamment par le fait que les années 1997 et 1998 correspondent respectivement à la création à l'Université de Montréal du baccalauréat bidisciplinaire en communication et science politique et du baccalauréat spécialisé en sciences de la communication dont les effectifs s'ajoutent à ceux du majeur.

Par ailleurs, une hausse notable des inscriptions est survenue entre 1996 et 2000 dans le baccalauréat en communication de l'Université du Québec à Montréal en raison de la création, en 1996, d'un profil en relations publiques admettant 60 étudiants par année. Toutefois, le profil en relations humaines, seul profil non contingenté du baccalauréat en communication, affichait une baisse des inscriptions au cours de la même période. À l'Université du Québec à Trois-Rivières, une hausse des inscriptions est survenue dans le programme de communication sociale issu de l'ancien baccalauréat en génagogie, qui est entré en vigueur en 1997.

Comme en témoigne le rapport de suivi de 1998 présenté en annexe III, le Conseil universitaire de l'Université Laval a décidé d'imposer, depuis l'année 1999-2000, un contingentement fixé à 300 places pour les programmes de baccalauréat spécialisé et de majeure en communication. Cette mesure a eu pour effet de diminuer le nombre de nouveaux étudiants admis dans ces programmes, qui avait atteint 550 en 1997.

On observe au tableau 4 que les effectifs totaux des programmes de maîtrise ont légèrement diminué entre 1996 et 2000. Comme l'indique le tableau 5, il en est de même

des effectifs totaux du programme de doctorat conjoint qui ont connu une baisse au cours de la même période.

En ce qui concerne les inscriptions totales et les nouvelles inscriptions totales dans les certificats en communication, le tableau 6 indique qu'elles sont également en baisse entre 1996 et 2000.

- **Les programmes en études et production cinématographiques**

À l'Université Laval, le programme de mineure en études cinématographiques du Département des littératures est devenu un certificat en études cinématographiques. Il constitue aussi, depuis septembre 2001, une concentration du baccalauréat en études littéraires. La transformation de la mineure en études cinématographiques en certificat a permis de remodeler la concentration en études cinématographiques qui compte dorénavant deux grandes orientations : les études cinématographiques à proprement parler et la production cinématographique. De plus, il existe un volet scénarisation dans le programme de certificat en création littéraire et médiatique.

Parmi les nouveaux programmes, on compte, depuis 1999, le baccalauréat bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée à l'Université de Montréal. Depuis 1998, l'Université Concordia offre une maîtrise en études cinématographiques. Il s'agit du seul programme du genre offert par un établissement anglophone. L'Université de Montréal offre maintenant une option en littérature et cinéma dans le doctorat en littérature. À l'Université Laval, les programmes de maîtrise et de doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran, qui ont reçu un nouveau libellé depuis 1999, comportent un champ de recherche en cinéma et littérature de l'image, de même qu'en cinéma, vidéo et multimédia. Ainsi, mis à part ces profils et l'option offerte à l'Université de Montréal, il n'existe aucun programme de troisième cycle dans les établissements québécois consacré entièrement aux études cinématographiques ou à la production cinématographique.

Le tableau 8 indique que les inscriptions totales dans les programmes de baccalauréat en études et production cinématographiques sont en hausse considérable. Si le nombre d'inscriptions totales au baccalauréat est resté relativement stable entre 1989 et 1998, il a, de façon quasi spectaculaire, augmenté d'environ 40 % entre 1998 et 2000. En ce qui a trait aux effectifs des certificats, le tableau 7 montre que les inscriptions totales et les nouvelles inscriptions dans ces programmes se sont maintenues entre 1998 et 2000.

- **Les programmes en rédaction**

On rappelle que les formations en rédaction visent notamment à développer chez l'étudiant les compétences en rédaction générale ou spécialisée et à les familiariser avec les diverses stratégies de communication écrite. Il est à noter que ces programmes en rédaction professionnelle sont également traités par le Groupe de travail en linguistique, traduction, français et anglais, langues maternelles et secondes.

Au temps des travaux de la CUP, les programmes offerts en rédaction l'étaient principalement sous forme de certificats, dont certains, comme l'indique le tableau 2, ont été abolis ou portent un nouveau libellé. Aux formations de certificats présentées dans le rapport sectoriel de la Commission sur le secteur des communications, s'ajoutent maintenant des programmes de baccalauréat. À l'automne 2000, l'Université Laval a instauré un programme de baccalauréat *intégré* en langue française et en rédaction professionnelle. À l'Université de Sherbrooke, la constitution du nouveau baccalauréat

spécialisé en communication, rédaction et multimédia a entraîné la suppression des compositions majeure-mineure. Le module des lettres, de la communication et des sciences sociales de l'Université du Québec à Hull a mis sur pied, à l'automne 1999, un baccalauréat en traduction et en rédaction. Le baccalauréat en études françaises de l'Université du Québec à Trois-Rivières comporte maintenant un profil en langue et études littéraires et un autre en langue et communication.

Quant aux effectifs des programmes en rédaction, le lecteur peut se référer au rapport n° 3 du Comité de suivi sur les programmes concernant le secteur linguistique, traduction, français et anglais. Il convient de rappeler que nous ne disposons pas encore des données sur les programmes de baccalauréat en vigueur depuis 2000.

TABLEAU 1 – Programmes en communication et en études et production cinématographiques à l'automne 2001

Légende

- : nouveau ou modifié substantiellement
- c : profil, cheminement ou concentration
- ⊙ : omis dans l'inventaire de la CUP
- ⊗ : inclus par erreur dans l'inventaire de la CUP

- ◇ : possibilité d'obtenir un baccalauréat avec majeure
- ✕ : programme abandonné ou en suspension d'admissions

Concordia McGill UdeM UdeS Laval UQAM UQAC UQAH UQAR UQAT UQTR Télé-univ. Total

F.É.P.

COMMUNICATION

Sciences de la communication – Analyse des médias
Communication Studies – Media Studies

Mineure			•									•	2
Majeure	◇		◇										
Baccalauréat	•		⊙ ¹										2
Diplôme (2 ^e cycle)	•												1
Maîtrise	•		•										2

Communication (communication générale, communication sociale, organisationnelle et appliquée)

Mineure				✕									
Certificat			•	⊗ ⁵		•			•			•	5
Majeure	⊙ ¹¹												
Baccalauréat			⊙ ⁶	⊙ ⁵		• ²					• ⁷	•	5
Maîtrise		•		c ⁵		• ³							2
Doctorat	4	•	4			4							1

Relations humaines et psychosociologie de la communication

Certificat IPS*						•			⊗				1
Baccalauréat						• ⁸			⊙ ⁸				1

* IPS: intervention psychosociale

Communication publique

Mineure ou certificat						•			•				2
Majeure ou diplôme						◇ ⁹							
Baccalauréat						• ⁹							1
Maîtrise						• ¹⁰							1

TABLEAU 1 – Programmes en communication et en études et production cinématographiques à l'automne 2001

Concordia McGill UdeM UdeS Laval UQAM UQAC UQAH UQAR UQAT UQTR Télé-univ. Total

COMMUNICATION ÉCRITE

Rédaction, rédaction technique, français écrit

Certificat ou Mineure			•	X	⊙ ²⁷	X	•	•	•	• ³⁰	•	•	•	9
Majeure				X										
Baccalauréat				⊙ ²⁸	⊙ ²⁹					⊙ ³¹		• ³²		4
Maîtrise				c										
total :													13	

Notes

- 1 Baccalauréat spécialisé en science de la communication**
- 2 Trois profils : médias (**cinéma, télévision et multimédia interactif**), journalisme et relations publiques
- 3 Quatre concentrations : médias et nouvelles technologies de l'information communication, communication organisationnelle, communication internationale et recherche-production en multimédia interactif
- 4 Programme conjoint créé en 1987
- 5 **Certificat en communication et multimédia; bac. en communication, rédaction et multimédia**; maîtrise en études françaises, cheminement rédaction-communication
- 6 Baccalauréat bidisciplinaire en communication et science politique**
- 7 Baccalauréat en communication sociale et le baccalauréat en études françaises de l'UQTR comprend un volet en langue et communication**
- 8 Baccalauréat en relations humaines (anciennement psychosociologie de la communication) de l'UQAM, offert par extension à l'UQAR à l'UQAR depuis 1998
- 9 Trois profils : journalisme, relations publiques et publicité sociale
- 10 Type A (avec essai) et type B (avec mémoire)
- 11 *Major in Communication and Cultural Studies*
- 12 Offert conjointement par les Départements des études en communication et de journalisme
- 13 Programme conjoint Université Laval - École supérieure de journalisme de Lille (1996)
- 14 Diplôme de 2^e cycle en relations publiques**
- 15 Publicité 1 (depuis 1971) et Publicité 2 (depuis 1997)
- 16 Minor in Cinema; Minor in Film Animation; Minor in Film Studies**
- 17 *Major in Film Production , Major in Film Animation ; Major in Film Studies , Major en études interdisciplinaires vidéo*; Baccalauréat spécialisé en *Film Production*
- 18 Le Master in Fine Arts comporte, entre autres, des concentrations en Film Production , Open Media et Photography ; Master in Film Studies en vigueur depuis l'automne 1998**
- 19 Baccalauréat bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée**
- 20 Une option en littérature et cinéma est offerte, depuis l'automne 1999, dans le doctorat en littérature**
- 21 La mineure en études cinématographiques est devenue un certificat qui constitue une concentration du baccalauréat en études littéraires**
- 22 La maîtrise et le doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran offrent, entre autres, des champs de recherche en cinéma, vidéo, télévision multimédia et cinéma et littérature de l'image; études comparées**
- 23 Voir profil médias du Baccalauréat en communication (cinéma, télévision, multimédia) (note 2)
- 24 Certificat en cinéma et en vidéo
- 25 Le baccalauréat interdisciplinaire en arts offre une concentration en cinéma et vidéo
- 26 La maîtrise en art offre une concentration de recherche-crédation en cinéma, ainsi qu'une concentration en enseignement et transmission
- 27 Certificat en rédaction française et multimédia**
- 28 Baccalauréat en communication, rédaction et multimédia (voir note 5)**
- 29 Baccalauréat intégré en langue française et rédaction professionnelle**
- 30 Le certificat d'initiation à la rédaction professionnelle est devenu le certificat en expression écrite**
- 31 Baccalauréat en traduction et rédaction**
- 32 Baccalauréat en études françaises : profil en langue et en communication et profil langue et études littéraires

Tableau 2 – Détail des changements dans la programmation en communication et en études et production cinématographiques survenus entre l'automne 1996 et l'automne 2001

Établissement	Nom du programme	Suspension des admissions ou abandon	Nouveau	Modifié	Erreur dans le rapport CUP	Remarques
Concordia	<i>Minor in Journalism</i>	✓				
	<i>Specialization in Broadcast Journalism</i>	✓				
	<i>Specialization in Journalism</i>		✓			Entrée en vigueur : automne 1999
	<i>Master in Film Studies</i>		✓			Entrée en vigueur : automne 1998
	<i>Major in Communication and Cultural Studies</i>		✓			Entrée en vigueur : automne 2000
Laval	Mineure en études cinématographiques	✓				Depuis l'automne 2001, la mineure est devenue une concentration du baccalauréat en études littéraires
	Certificat en études cinématographiques			✓		Le programme, qui est devenu un certificat en études cinématographiques, compte désormais deux orientations : études et production cinématographiques
	Certificat en relations publiques				✓	Ce programme fut inclus par erreur dans l'inventaire de la CUP, car il était déjà aboli depuis 1985
	Diplôme de 2 ^e cycle en relations publiques		✓			Entrée en vigueur : automne 1998
	Maîtrise et Ph.D. en littérature et arts de la scène et de l'écran			✓		
	Bac intégré en langue française et rédact. professionnelle		✓			
	Mineure en rédaction professionnelle	✓				Le programme est en suspension d'admissions pour l'année 2001-2002.
UdeM	Baccalauréat spécialisé en science de la communication		✓			Entrée en vigueur : automne 1998
	Baccalauréat en communication et science politique		✓			Entrée en vigueur : automne 1997
	Baccalauréat en études cinématographiques et littérature comparée		✓			Entrée en vigueur : automne 1999
UdeS	Mineure en communication	✓				Le programme a été abandonné et intégré au nouveau baccalauréat en CRM
	Certificat en communication	✓				Le programme a été remplacé par le certificat en communication et multimédia
	Baccalauréat en communication, rédaction et multimédia		✓			Entrée en vigueur : automne 2001
	Certificat en communication et multimédia		✓			Entrée en vigueur : automne 2001
	Certificat en rédaction et multimédia		✓			Entrée en vigueur : automne 2001
UQAC	Maîtrise en art		✓			Entrée en vigueur : automne 1998
UQAH	Certificat en communication			✓		Le certificat en communication a été remplacé, en 1996, par le certificat en communication publique
	Baccalauréat en traduction et rédaction					
	Certificat en expression écrite			✓		Le programme a été remplacé par un certificat d'initiation à la rédact. prof.
UQAM	Baccalauréat en communication (volet médias)			✓		Dans le bac en communications médiatiques, un profil en multimédia interactif s'est ajouté à ceux en télévision et en cinéma en 1997
	Baccalauréat en psychosociologie de la communication			✓		Le programme a reçu l'appellation relations humaines et il est offert par extension à l'UQAR depuis 1998
UQAR	Certificat en pratiques psychosociales				✓	Ce programme, traité dans le rapport sur les programmes en sciences infirmières en travail social, etc., a été inclus par erreur dans l'inventaire de la CUP
	Baccalauréat en communication (relations humaines)		✓			Le programme de l'UQAM est offert par extension à l'UQAR depuis 1998
UQTR	Certificat en recherche et rédaction professionnelle			✓		Le programme porte un nouveau libellé : certificat en communication écrite
TÉLUQ	Baccalauréat en communication			✓		Le programme présente, depuis 2001, trois nouveaux profils : gestion des communication, relations publiques et analyse des médias

1.2 Données sur les unités académiques

Depuis la publication des rapports sectoriels de la CUP, certains changements sont à noter dans l'appellation ou dans la structure de deux unités académiques responsables des programmes de communication. À l'Université McGill, la réduction du nombre de professeurs et le manque de plus en plus important de ressources au sein du département de communication font partie des diverses raisons qui ont conduit au regroupement des unités académiques en histoire de l'art et en communication (*Department of Art History and Communication Studies*). À l'Université Concordia, on prévoit, l'année prochaine, une fusion administrative des départements de *Communication Studies* et de journalisme pour fonder une École de communication et de journalisme.

Les plus récentes données sur les crédits-étudiants (tableau 9) semblent montrer – contrairement à ce qui avait été affirmé dans le rapport de la CUP – que les crédits-étudiants générés par des étudiants inscrits dans d'autres programmes que ceux du secteur sont moins significatifs que ceux enregistrés dans d'autres secteurs d'activités¹.

Au chapitre des ressources professorales (tableau 10), les données les plus récentes (2000) montrent que le nombre total de professeurs s'est relativement maintenu ou a augmenté dans la plupart des unités académiques.

Par ailleurs, pour la période 2000-2001 et 2001-2002, non couverte dans le tableau 10, des embauches ont été réalisées dans la plupart des établissements. À l'Université McGill, le Département d'histoire de l'art et de communication a procédé à l'embauche d'un professeur en communication en 2001 et prévoit combler un autre poste l'an prochain. Le Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke a embauché deux professeurs en 2001 et 2002. Le Département des communications de l'Université Concordia a embauché sept professeurs et l'on prévoit en recruter un autre l'an prochain. L'École de cinéma Mel Hoppenheim du même établissement prévoit trois nouvelles embauches à l'été 2002. À l'Université de Montréal, le Département de communication a vu son effectif professoral augmenter de six nouveaux postes. Dans le cas de l'Université du Québec à Chicoutimi, un nouveau professeur en arts médiatiques et vidéographiques, disciplines offertes dans le BIA, a été embauché en décembre 2001.

Le tableau 11 présente le financement de la recherche pour deux années académiques récentes, soit 1998-1999 et 1999-2000.

¹ Voir par exemple, les rapports du CSP sur le grand secteur des lettres ou sur le secteur en théologie.

Chapitre 2

Suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes

Le présent suivi des recommandations de la CUP tient compte du rapport issu de la réunion visant à faire le point sur **le suivi donné aux recommandations du rapport n° 2, tenue le 30 avril 1998** (voir annexe III). Dans le cas des études et de la production cinématographiques, il n'y a toutefois pas eu de suivi depuis la publication plus récente du rapport de la CUP sur le secteur des arts en avril 2000. Par ailleurs, seules deux recommandations du rapport sur le secteur des arts concernent directement ce domaine et sont abordées ici. Le suivi des recommandations des deux rapports sectoriels sont ici, pour les besoins de la cause, traités séparément.

2.1 Suivi des recommandations publiées dans le rapport sur le secteur des communications (n° 2)

Recommandation 1 – Les besoins en ressources du secteur

<i>« [La Commission recommande d'] assurer la prise en compte du besoin d'expérimentation inhérent à l'étude des communications, ce qui exige la disponibilité de l'équipement nécessaire pour les fins d'enseignement, et un personnel technique adéquat et un personnel professoral suffisant. ».</i>	Aucune suite connue n'a été donnée à cette recommandation depuis la publication du rapport de suivi de 1998. Le Groupe de travail considère que le rapport de suivi n'a pas fourni de réponse satisfaisante à la question des besoins en ressources du secteur, de même, par ricochet, qu'à celle du financement.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

D'entrée de jeu, les membres du Groupe de travail s'entendent pour dire que cette recommandation, telle qu'énoncée dans le rapport sectoriel de la CUP, était mal formulée.

Pour assurer les ressources nécessaires au besoin d'expérimentation inhérent à l'étude des communications, il faut aborder la question du financement. Or, c'est avec beaucoup d'insatisfaction que le Groupe de travail reçoit la réaction contenue dans le rapport de suivi de 1998 (voir annexe III). L'on estime que la recommandation aurait dû être adressée au MEQ – et non aux registraires –, puisque l'on prône la révision du système de financement des programmes du secteur des communications, et tout spécialement ceux en production cinématographique et en multimédia.

Dans la mesure où les communications sont traditionnellement classées, pour fins de financement, dans la famille des lettres, le système de classement se révèle inapproprié pour traduire le volet expérimental et technique de ces formations. Ainsi, le Groupe de travail insiste sur le fait que la formule de financement devrait tenir compte des besoins énormes et récurrents en équipement.

Recommandation 2 – Concertation interuniversitaire : levée des barrières réglementaires

<i>« La Commission invite les trois institutions, particulièrement leurs unités de coordination des études supérieures, à travailler à la suppression des barrières réglementaires interinstitutionnelles qui alourdissent le fonctionnement conjoint du doctorat en communication. Elle souhaite également que l'on examine une formule permanente de coordination pour la gestion du secrétariat du programme ».</i>	Des discussions ont présentement cours, afin de régler les questions des barrières réglementaires et du secrétariat du programme. Toutefois, rien n'a été fait au sujet de l'harmonisation des règlements.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au sujet de l'harmonisation des règlements universitaires, le Groupe de travail note que le protocole cadre (protocole A) et le spécimen d'entente spécifique permettant l'habilitation de professeurs à diriger des mémoires ou des thèses dans d'autres institutions (protocole D), élaborés par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (l'ADESAQ), ne prévoient pas de modalités d'entente dans les cas des codirections de thèses. En ce qui concerne d'autres voies d'harmonisation des règlements, il n'y a pas eu de suites particulières. Ce problème a été soulevé par d'autres groupes de travail et communiqué au Comité des affaires académiques.

Quant à la gestion plus directe du programme de doctorat conjoint en communication offert par l'Université Concordia, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, des discussions ont présentement cours en vue d'assurer un secrétariat fixe. On rappelle que le secrétariat du programme doit déménager tous les trois ans, soit à chaque changement de direction du programme.

Recommandation 3 – Concertation interuniversitaire : levée des barrières d'ordre financier

<i>« Afin de favoriser les échanges entre les universités et de lever les obstacles à cette mobilité que constitue l'actuel partage financier en cas d'entente interuniversitaire, la Commission presse la CREPUQ de travailler à la mise au point d'une nouvelle formule de partage des subventions entre les institutions dans les cas de programmes conjoints et de planification d'offres de cours partagées. »</i>	Rien de particulier n'a été fait en ce sens. On est d'avis, à l'instar de l'ADESAQ, que le MEQ devrait accorder un financement accru aux programmes mis en commun.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les membres du Groupe de travail font leur l'idée suggérée par l'ADESAQ que « les établissements universitaires demandent au Ministère d'accorder un financement accru des activités offertes dans le cadre de programmes mis en commun ».

Recommandation 4 – l'extension du doctorat conjoint à l'Université Laval

<i>« La Commission invite les universités concernées à se concerter en vue de trouver une hypothèse réaliste d'extension du doctorat conjoint à l'Université Laval et à porter une attention particulière aux recommandations 2 et 3 ».</i>	Cette recommandation est maintenant caduque, puisque le projet d'étendre le doctorat à l'Université Laval a été abandonné.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le projet d'étendre le doctorat conjoint en communication à l'Université Laval a été abandonné pour diverses raisons, dont celle de l'éloignement géographique. L'Université Laval explore actuellement la possibilité de créer un programme de doctorat conjoint en communication publique avec l'ÉNAP.

Recommandation 5 – L’extension à la maîtrise des modalités de coopération du doctorat conjoint

<p>« La Commission invite les universités montréalaises, y inclus la Télé-Université, à examiner et à confronter leurs activités régulièrement données à la maîtrise et à planifier ensemble un calendrier d'offre de cours qui permette à la fois de maintenir l'accès des étudiants aux cours et séminaires nécessaires à la réalisation de leur programme dans les temps prévus et aux universités de réduire les coûts de l'enseignement à ce cycle, ainsi que d'affecter un plus grand nombre de professeurs à temps plein à l'enseignement de premier cycle.</p> <p>En conséquence, la Commission recommande la mise sur pied immédiate d'un groupe de travail réunissant les universités concernées, qui verrait à établir des modalités de concertation pour la formation au 2^e cycle (partage de cours, séminaire annuel conjoint...) et invite la sous-commission à lui faire rapport au mois d'avril 1998 ».</p>	<p>Rien de particulier n'a été réalisé en ce sens, sinon que les universités Concordia et McGill ont échangé des informations sur leur maîtrise.</p> <p>Sans exclure totalement la concertation, le Groupe de travail estime que cette question n'est plus prioritaire.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le rapport de suivi de mai 1998 annonçait que l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal avaient convenu, dans une démarche expérimentale, d'offrir un de leurs cours conjointement durant une session de l'année 1998-1999. Cependant, ce projet n'a pas connu de suite. Pour leur part, l'Université Concordia et l'Université McGill ont échangé des informations sur leur programme de maîtrise.

Quoique la possibilité de donner suite à la recommandation ne soit pas exclue, il faut dire que cette question n'est plus apparue prioritaire, compte tenu que des échanges ont lieu ponctuellement et que les cours sont bien fréquentés.

Recommandation 6 – Favoriser l'expérimentation de l'enseignement médiatisé

<p>La Commission réitère la recommandation 3, cette fois quant à une formule de partage de subventions qui rende plus facile l'expérimentation de cours médiatisés, produits par la Télé-Université, seule ou en collaboration avec d'autres institutions, ou par tout autre institution universitaire au Québec, à la condition que l'institution qui en fait la demande demeure, par ses professeurs, le maître d'œuvre du contenu de ces cours. Elle invite également les universités déjà fortement impliquées dans la formation à distance à examiner des hypothèses de partage de matériel pédagogique.</p>	<p>Aucune mesure particulière n'a été prise au sujet d'une formule de partage de subventions.</p> <p>Toutefois, un projet de mise sur pied de la SDMU, qui vise à soutenir financièrement la production et le partage de matériel pédagogique multimédia, est en cours.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le rapport de suivi de mai 1998 précisait que le dossier est passé entre les mains du Sous-comité des technologies de l'information et des communications (SCTIC) de la CREPUQ. Le site PROF&TIC du SCTIC, inauguré en septembre 2000, vise à promouvoir l'utilisation des TIC en enseignement supérieur et à soutenir les enseignants du Québec dans leurs efforts d'appropriation et d'intégration des TIC. Il œuvre aussi notamment à susciter des collaborations entre établissements et à faciliter la réalisation de projets conjoints. Or, l'élaboration d'une formule de partage de subventions, à laquelle la CUP faisait référence, ne

relève pas du Sous-comité. Aucune mesure particulière n'a d'ailleurs été prise au sujet d'une telle formule de partage de subventions.

Toutefois, le projet de mise sur pied d'une *Société pour le Développement du Multimédia Universitaire québécois* (SDMU), mis de l'avant par la CREPUQ, est en cours. Il vise la création d'un mécanisme de financement pour la production et la diffusion de matériel multimédia de formation (MMF). Par ailleurs, compte tenu des coûts élevés de production de matériel pédagogique multimédia, le principe de base de la SDMU est axé sur la collaboration interuniversitaire.

Recommandation 7 – Une continuité améliorée entre les ordres collégial et universitaire

<i>« La Commission invite le CLES à constituer, dès le printemps 1998, une table disciplinaire qui réunirait des représentants des départements des universités et des collèges impliqués dans la formation en communication afin d'examiner de concert tout dédoublement potentiel dans les cheminements individuels dans le cadre d'une telle formation et toute possibilité d'arrimage des deux ordres dans ce secteur. En outre, la Commission considère l'occasion propice à l'examen des possibilités de partage d'équipements ou d'infrastructures techniques ».</i>	Certaines démarches ont été réalisées en vue d'améliorer l'arrimage des formations collégiale et universitaire. Rien de particulier n'a été fait quant à l'examen des possibilités de partage d'équipements ou d'infrastructures techniques.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le CLES n'a pas formé de table disciplinaire, mais il continue à s'intéresser à la question de l'arrimage des formations collégiale et universitaire et ce, pour l'ensemble du système d'enseignement supérieur. De manière générale, on observe que les discussions concernant l'arrimage se développent dans un nombre de plus en plus grand de disciplines.

En ce qui concerne le présent secteur, un seul projet est en voie de développement. L'Université de Sherbrooke est présentement en pourparlers avec le Cégep de Jonquière et examine la possibilité d'accorder une équivalence d'une année (soit l'équivalent de cinq cours crédités et un stage) aux étudiants provenant du programme technique en communication. Ces démarches se font dans le cadre d'un projet pilote de trois ans, où un nombre limité d'étudiants seront suivis, afin d'évaluer la pertinence d'un tel arrimage avant, s'il y a lieu, de l'instaurer d'une manière plus définitive.

La majorité des membres du Groupe de travail ont d'ailleurs de sérieuses réserves face à d'éventuelles ententes dans le secteur des communications. L'entreprise d'arrimage des formations collégiale et universitaire ne devrait pas devenir synonyme de nivellement par le bas des programmes universitaires. Le Groupe de travail souhaite donc que les dirigeants des établissements universitaires examinent la question de la continuité des études collégiales techniques et des études universitaires de premier cycle, afin de s'assurer que la qualité des activités académiques ne soit pas compromise.

Par ailleurs, plusieurs membres se questionnent au sujet des réels mobiles incitant les directions universitaires à encourager la mise au point de ce type de passerelles avec les cégeps. On s'inquiète qu'une procédure normale de reconnaissance des acquis se transforme en système de promotion visant à recruter de nouvelles clientèles.

Pour ce qui est du second volet de la recommandation, le partage de matériel entre l'Université de Sherbrooke et le Cégep de Jonquière paraît difficile, compte tenu de

l'éloignement géographique. Autrement, rien de particulier n'a été fait pour examiner les possibilités de partage d'équipement ou d'infrastructures techniques.

Recommandation 8 – Une meilleure information aux candidats en communication

<i>« La Commission appuie le projet de mise en place d'un outil commun – un site Internet, par exemple – où se trouveraient des informations concertées sur l'ensemble des programmes universitaires québécois en communication. La désignation d'un responsable devrait provenir des départements mêmes ».</i>	Aucune suite n'a été donnée à cette recommandation.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------

Cette recommandation n'a pas connu de suites. En fait, contrairement à ce qu'on annonçait dans le rapport de suivi de 1998, le site Web d'ÉduQuébec n'a pas été mis sur pied. On estime que cette recommandation est devenue caduque, puisque chaque établissement possède maintenant son propre site Web où l'on trouve une description de chaque programme.

2.2 Suivi des recommandations publiées dans le rapport concernant la production et les études cinématographiques (n° 24)

Recommandation 1 – Taux de diplomation dans les baccalauréats en études et production cinématographiques

<i>« Que les universités offrant des enseignements dans le domaine des arts procèdent à l'analyse détaillée des causes de la faiblesse du taux de diplomation dans les programmes de baccalauréat et prennent les moyens de corriger la situation. Les universités devraient présenter un rapport à la CREPUQ à l'automne 2000 ».</i>	Après vérification, les taux de diplomation présentés dans le rapport de la CUP étaient erronés.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après vérification des données de la CUP publiées dans le rapport du secteur des arts [tableau 11.1, p. 85], on a pu constater que l'échantillon sur lequel portaient les analyses de taux de diplomation était très réduit dans les cas des études et production cinématographiques. Ainsi, il aurait fallu s'abstenir de présenter les résultats.

Dans le cas de l'Université de Montréal, des études réalisées à l'interne montrent que le taux de diplomation au majeur en études cinématographiques est d'environ 49 % après trois années d'études et d'environ 54 % après quatre années.

De manière générale, l'on constate que, dans la foulée des contrats de performance, les établissements prennent des mesures visant à améliorer les taux de diplomation.

À l'Université Concordia, le nombre de diplômes décernés en production et en études cinématographiques (tableau 8) est en augmentation en 2000.

Dans le cas de l'Université du Québec à Chicoutimi, les effets de l'exode régional sur le faible taux de diplomation dans les programmes de cinéma, qui atteint environ 55 %, ne seraient pas négligeables. On rappelle qu'il s'agit de programmes non contingentés, qui accueillent principalement des étudiants en provenance du collégial dont une forte proportion abandonne après la première année d'études. En effet, les études en cinéma

représentent une « porte d'entrée » pour certains étudiants qui font une année d'études en région et poursuivent ensuite dans un autre établissement.

On tente de corriger la situation à l'Université du Québec à Chicoutimi en obligeant les étudiants à suivre un cours d'information sur le programme, afin de les aider à mieux cerner leurs besoins. Par ailleurs, depuis l'automne 2001, des moniteurs sont embauchés pour encadrer les étudiants de première année. Des mesures incitatives, comme des bourses d'études de deuxième année, ont été mises sur pied et des rencontres sont tenues avec les étudiants à chaque session, afin de faire le point sur leur parcours.

Le taux de diplomation au baccalauréat en communication de l'Université du Québec à Montréal, qui comporte un volet en cinéma, ne figure pas dans le tableau 11.1 du rapport sectoriel de la CUP, justement parce qu'il s'agit d'un volet du programme. On rappelle que le programme est fortement contingenté. C'est ce qui explique le taux élevé de diplomation, qui se situerait autour de 85 %.

Recommandation 8 – Les nouvelles technologies dans la formation universitaire en études et production cinématographiques

<i>« La Commission recommande que les universités tiennent compte des besoins liés à la réalité du développement des nouveaux médias dans le grand domaine des arts ».</i>	Aucun suivi particulier n'a été donné à cette recommandation.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

Aucun suivi particulier n'a été donné à cette recommandation, malgré certaines améliorations apportées dans ce secteur depuis l'année 2000. On souligne, encore une fois, que les coûts du matériel intégrant les nouvelles technologies sont nettement supérieurs à ceux des technologies traditionnelles et que le besoin d'expérimentation y est fondamental. Or, tous les budgets sont fondés sur des années antérieures qui ne les intégraient pas. On insiste également sur la nécessité d'avoir un nombre plus important de techniciens qualifiés et sur celle de renouveler le corps enseignant.

Par ailleurs, dans la foulée du suivi de la recommandation n° 1 publiée dans le rapport n° 2 sur le secteur des communications, le Groupe de travail est d'avis que les discussions tenues au sujet du mode de financement des programmes sont tout à fait pertinentes et valables ici aussi. La recommandation est reformulée à la section 3.5 en la précisant et en incluant les programmes du secteur tel que redéfini.

Chapitre 3

Bilan de la situation depuis les travaux de la CUP

3.1 L'après-CUP : décloisonnement et complémentarité des programmes du secteur

Depuis la parution du rapport sectoriel de la Commission des universités sur les programmes (CUP) sur les communications, en 1997, et de celui sur les arts, en 2000, seuls quelques programmes ont été abandonnés au cours des dernières années ou sont maintenant en suspension d'admissions. Par ailleurs, entre l'automne 1999 et l'automne 2001, une dizaine de programmes, dont la large part sont en communication, ont été instaurés. Ces « nouveaux » programmes, dont plusieurs sont multidisciplinaires, sont en fait le résultat de combinaisons de programmes déjà existants ou de reconfigurations : baccalauréats bidisciplinaires à l'Université de Montréal, baccalauréat *intégré* à l'Université Laval et programmes multidisciplinaires à l'Université de Sherbrooke. Ces changements sont, pour la plupart, issus de reconfigurations plus générales effectuées dans les établissements.

On constate, comme on l'avait noté dans le rapport de la CUP, que les programmes en communication – qu'il s'agisse, au premier cycle, de programmes disciplinaires, bidisciplinaires ou multidisciplinaires – continuent de se développer dans une complémentarité intéressante.

3.2 Les communications : un secteur en développement

Les inscriptions totales dans les programmes sont en croissance dans la majorité des établissements. Le domaine de la communication n'a cessé d'attirer une vaste clientèle depuis les deux dernières décennies et ce, particulièrement dans les programmes de premier cycle. Cette augmentation remarquable des inscriptions a de quoi étonner, compte tenu du contingentement pratiqué par la plupart des universités offrant des programmes en communication.

En ce qui concerne le baccalauréat en communication, rédaction et multimédia de l'Université de Sherbrooke, en vigueur depuis l'automne dernier, les données sur les effectifs ne sont pas présentées comme pour tous les autres programmes instaurés en 2001, mais les inscriptions y sont plus nombreuses que celles de l'ancien baccalauréat en rédaction et communication et les demandes d'admissions ont connu une hausse fulgurante.

En plus des programmes créés récemment, une multitude de projets en communication attestent qu'il s'agit d'un domaine en mouvance et en développement. À ce titre, des changements pourraient voir le jour dans les programmes de premier cycle du réseau de l'Université du Québec. L'Université du Québec à Hull offrira, dès l'automne 2002, une mineure en communication publique.

L'Université du Québec à Montréal compte mettre sur pied un baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique dont l'entrée en vigueur est prévue d'ici l'automne 2003. En outre, un projet de majeure, arrimée à différentes mineures, sera soumis aux autorités de l'établissement. Pour sa part, l'Université McGill souhaiterait créer un programme de baccalauréat en communication.

Aux cycles supérieurs, l'Université de Sherbrooke procédera, dès septembre 2002, à la révision du cheminement en rédaction-communication de la maîtrise en études françaises, de manière à intégrer, comme au premier cycle, une dimension en multimédia. L'Université du Québec à Trois-Rivières, qui ne compte aucun programme de deuxième cycle en

communication, envisage d'introduire un quatrième champ en communication à la maîtrise en loisir, culture tourisme (programme traité dans le grand secteur des sciences sociales). Pour sa part, l'Université de Montréal compte sur l'arrivée de nouveaux professeurs pour relancer les programmes de cycles supérieurs.

En ce qui concerne, la conversion, déjà envisagée au temps de la CUP², du certificat en journalisme de l'Université Laval en diplôme de 2^e cycle, pour lequel le baccalauréat est un préalable, le Comité chargé d'étudier cette question a finalement conclu à la non-pertinence d'un tel changement. Toutefois, deux autres projets de programmes de diplôme de 2^e cycle en journalisme sont à l'étude : un programme international de formation en journalisme – qu'il faut clairement distinguer du programme actuel en journalisme international – et un second programme de formation en journalisme économique.

En outre, le Conseil universitaire a récemment donné son accord pour que soit créé, avec l'institut d'Études politiques de Bordeaux, un diplôme d'études supérieures (DÉS) conjoint en affaires publiques et représentation des intérêts. Rattaché à la Faculté des sciences sociales, ce nouveau programme pluridisciplinaire en *lobbying* accueillera des étudiants en science politique et en communication.

Quant au projet de création d'un doctorat conjoint en communication publique de l'Université Laval avec l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), les grands axes en seraient : communication et intervention sociale, communication publique et pouvoir et mutations de l'espace public. On sait que de nombreuses demandes d'admission au doctorat ont été enregistrées à l'ÉNAP depuis les dernières années.

3.3 Bilan sur les programmes d'études et de production cinématographiques

Dans le domaine des études et de la production cinématographiques, il y aurait une hausse remarquable des demandes d'admissions dans certains programmes depuis les dernières années. À titre d'exemple, l'Université Concordia reçoit maintenant 500 demandes pour un total de 50 places disponibles dans le programme de production cinématographique. Il en est de même pour les demandes d'admissions au programme en animation, seul programme du genre offert au Canada. À compter de l'automne 2002, l'Université offrira un baccalauréat bidisciplinaire en études cinématographiques et histoire de l'art.

Par ailleurs, plusieurs changements pourraient être mis en œuvre dans le domaine d'ici les prochaines années. C'est le cas d'abord à l'Université Concordia, où plusieurs projets sont sur la table dans le domaine du cinéma. Une réforme du cursus de maîtrise est en cours et vise à intégrer les nouvelles technologies. Dans les années à venir, on souhaiterait aussi multiplier les échanges entre étudiants des programmes de production et d'études cinématographiques, afin, notamment, de développer davantage le volet de l'analyse filmique.

Pour ce qui est du projet de développement d'un doctorat conjoint en études cinématographiques, déjà présenté à l'époque de la CUP, il est toujours souhaité par l'École de cinéma Mel Hoppenheim. À l'Université de Montréal, on estime que le contexte actuel est propice à la mise en œuvre d'un tel programme. En conséquence, les responsables des deux universités se rencontreront au sujet de l'élaboration d'un tel projet de programme.

À l'Université Laval, même si les ressources professorales du Département des littératures – responsables des programmes en études cinématographiques et, depuis peu, en production

² Voir la page 30 du rapport sectoriel n° 2 de la CUP.

cinématographique – ont considérablement diminué depuis les dernières années, le département continue à offrir au moins cinq cours par session dans le domaine. Un baccalauréat *intégré* en littérature et en cinéma est à également à l'état de projet.

À l'Université du Québec à Montréal, la formation en cinéma est offerte dans une des concentrations du baccalauréat en communication. Depuis quelques années, près de la moitié des étudiants admis à ce programme optent pour le volet cinéma. En outre, l'Université souhaite renforcer la formation théorique en télévision, en cinéma et en multimédia, en créant trois profils autonomes.

À l'Université du Québec à Chicoutimi, seule université en région à offrir des concentrations en cinéma, la situation apparaît plus difficile. Le programme de baccalauréat interdisciplinaire en arts (BIA) (qui sera également traité dans le secteur des arts) comprend six concentrations dont une en cinéma et vidéo. Il s'agit de la concentration qui occupe la plus large part d'étudiants dans le programme. Actuellement, le programme de BIA, qui en est à sa onzième année d'existence, est en révision, en regard du déséquilibre des effectifs qui existe au sein des différentes concentrations et en regard d'une application des technologies numériques.

La nouvelle maîtrise en arts de l'Université du Québec à Chicoutimi, offerte depuis l'automne 1998, permet aux étudiants en cinéma et vidéo de poursuivre des études de second cycle dans ce domaine.

Autre fait intéressant à noter : il existe, de façon générale, un va-et-vient dans le monde des arts médiatiques et du cinéma dans la région montréalaise. À titre d'exemple, bon nombre d'étudiants s'inscrivent en production cinématographique au premier cycle à l'Université Concordia et opteraient, au deuxième cycle, pour la formation en multimédia, offerte dans le cadre de la maîtrise en communication de l'Université du Québec à Montréal. L'École de cinéma Mel Hoppenheim accueille, pour sa part, bon nombre d'étudiants en communication de l'Université du Québec à Montréal et d'autres de l'Université de Montréal, qui opteraient de poursuivre leurs études à l'Université Concordia.

3.4 Le renouvellement difficile du corps professoral

Le secteur des communications fait face à des problèmes sérieux de recrutement : alors qu'une trentaine de candidatures étaient présentées auparavant pour combler un poste, c'est maintenant tout au plus quatre ou cinq qui sont soumises. Les difficultés de recrutement sont souvent plus marquées dans les établissements francophones, compte tenu du fait que le bassin de candidats soit davantage limité.

Par ailleurs, le bassin de candidats diplômés du doctorat conjoint montréalais en communication est fort limité et il apparaît que leurs intérêts et champs de spécialisation sont souvent éloignés des besoins des départements. Il serait souhaitable que les responsables du programme de doctorat conjoint invitent les représentants des principales universités à faire état de ces besoins et des perspectives d'embauche à l'occasion de la Journée d'étude annuelle.

Il semblerait toutefois que le recrutement de chercheurs en communication se fasse tout de même plus aisément que le recrutement de praticiens en cinéma. En effet, dans le domaine de la production cinématographique, la double qualification – expérience pratique et diplôme nécessaire à l'enseignement et à la recherche universitaires – est difficile à trouver. Un autre élément s'ajoute : les salaires universitaires ne sont pas très compétitifs, comparés à ceux qu'offre l'industrie de la production.

3.5 Besoins nombreux et ressources insuffisantes dans le secteur

Le Groupe de travail estime que les besoins sont nombreux dans le secteur et ce, tant au plan des ressources professorales qu'au plan des ressources matérielles et techniques.

Malgré les embauches récentes et parfois nombreuses, le nombre de professeurs demeure encore insuffisant dans plusieurs établissements. La situation pourrait s'aggraver dans certaines universités, faute de candidats ou de ressources pour renouveler le corps professoral.

Par ailleurs, malgré les améliorations apportées, les ressources matérielles, informatiques et techniques demeurent insuffisantes et plusieurs équipements sont désuets. Le coût des équipements intégrant les nouvelles technologies est de plus en plus élevé. L'Université Concordia a toutefois reçu 500 000 \$ pour le financement d'équipements en communication et en journalisme.

Il apparaît clairement que la réalisation de certains projets pourrait se voir compromise si des sommes supplémentaires ne sont pas allouées. En outre, comme c'est souvent le nombre d'appareils installés dans une salle de classe (proportionnel aux moyens financiers dont dispose l'unité académique) qui détermine les groupes cours dans ce domaine, les projets visant à augmenter les contingents étudiants pourraient également être empêchés.

Cela étant, **le Groupe de travail estime que la formule de financement ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins énormes, spécifiques et récurrents du secteur et invite le MEQ à corriger la situation.** Les membres insistent sur l'augmentation considérable des coûts des TIC. On insiste également sur la nécessité de renouveler le corps enseignant, d'acquérir de nouveaux équipements, d'avoir un nombre plus important de techniciens qualifiés et des moyens suffisants pour prévoir le temps nécessaire à la maîtrise technique des appareils.

Cadre de référence du Comité de suivi sur les programmes (CSP) et des groupes de travail sectoriels (abrégé)

Dans son « Rapport final présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse » et intitulé : *Pour une vision concertée de la formation universitaire : diversité et complémentarité*, la Commission des universités sur les programmes (CUP) a formulé les trois recommandations suivantes à l'intention de la CREPUQ :

- « 2. *Que la CREPUQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, prenne les moyens et alloue les ressources requises pour que les données colligées par la CUP soient constamment mises à jour;*
3. *Que la CREPUQ, pour assurer un suivi aux travaux de la Commission, avise des moyens de surveiller les suites données par les universités aux recommandations contenues dans les derniers (sic) rapports de la CUP, du fait de la fin de ses activités;*
4. *Que la CREPUQ, afin de poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation, organise, périodiquement, une rencontre des représentants des universités par secteur disciplinaire, sur le modèle des 23 sous-commissions, pour faire le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP; ».*

Le Conseil d'administration de la CREPUQ a résolu, en novembre 2000, d'assurer la mise en œuvre de ces recommandations en confiant au Comité des affaires académiques le soin d'y donner suite. À cette fin, des groupes de travail sont mis sur pied dans chacun des secteurs ou regroupements disciplinaires ; les établissements universitaires qui offrent des programmes de grade dans un secteur donné désignent leurs représentants au groupe de travail correspondant.

Le CA a également convenu de former un Comité de suivi sur les programmes composé d'universitaires à la retraite provenant de disciplines et d'établissements différents, qui connaissent bien le système universitaire et jouissent d'une bonne crédibilité auprès de la communauté. Le mandat du Comité, dont les membres assumeront à tour de rôle la présidence des groupes de travail, consiste à superviser la réalisation des travaux et à en assurer la cohérence, en liaison avec le Comité des affaires académiques.

Chaque groupe de travail tiendra deux réunions – ou trois, à titre exceptionnel – et produira, à l'intention du Comité des affaires académiques, un court rapport qui contiendra la mise à jour des données pertinentes et fera état de la situation des programmes et des activités de collaboration poursuivies depuis la publication du rapport de la CUP, lequel constituera son point de départ obligé.

[...]

Pour ce qui est de l'invitation à « poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation », selon la recommandation 4, en faisant « le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP », les groupes de travail pourraient à leur tour formuler des recommandations, étant entendu qu'il appartient au Comité des affaires académiques d'y donner suite, s'il y a lieu.

Programme d'activités et calendrier

On trouvera à la page suivante la liste des disciplines ou groupes de disciplines classés dans l'ordre où ils seront examinés par les groupes de travail correspondants au cours des trois prochaines années.

Il est à noter que les changements ci-après ont été apportés aux regroupements disciplinaires retenus par la CUP :

- a) « travail social et animation sociale et culturelle » ont été retirés du groupe # 11 (« sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie », etc.) et placés dans le nouveau regroupement # 13 avec « criminologie », qui faisait partie du groupe # 5 (« science politique, sociologie et disciplines apparentées », etc.);
- b) « droit » et « philosophie et éthique » sont séparés en deux secteurs distincts;
- c) « études et production cinématographiques », qui faisaient partie du groupe # 19 (« arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, etc. »), ont été reclassées dans le groupe # 6 avec « communication »;
- d) « musique », qui a fait l'objet du tout premier rapport de la CUP, a été placée avec les autres disciplines artistiques dans le groupe # 19 (« arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, etc. »);
- e) « podiatrie » a été ajoutée au groupe # 16 (« orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie », etc.) ;
- f) « optométrie » est passée du groupe # 16 (« orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie », etc.) au groupe # 21 (« médecine dentaire et pharmacie »).

Enfin, considérant que l'éducation, l'éducation physique et l'enseignement des arts devraient faire l'objet de travaux concomitants, il est prévu que les groupes de travail chargés de ces secteurs puissent siéger au cours de la même période.

Adopté par le Comité des affaires académiques le 11 mai 2001 et révisé le 23 avril 2002

Regroupements disciplinaires et calendrier des travaux

AN 1

1. Physique, mathématiques, informatique
2. Études littéraires, langues et littératures modernes et études anciennes
3. Linguistique, traduction, français et anglais
4. Philosophie et éthique
5. Science politique, sociologie et disciplines apparentées, anthropologie, études féministes, sciences du loisir et récréologie
6. Communication, études et production cinématographiques
7. Génie
8. Théologie et sciences des religions

AN 2

9. Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, sciences biomédicales et sciences de l'environnement
10. Sciences de la terre, de l'eau et de l'atmosphère
11. Spécialités médicales
12. Psychologie, psychoéducation et sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie
13. Architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines
14. Histoire, géographie, archivistique, bibliothéconomie, sciences de l'information, archéologie, démographie
15. Orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, chiropratique, pratique sage-femme, podiatrie
16. Éducation

AN 3

17. Éducation physique et sciences de l'activité physique
18. Arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, musique, enseignement des arts, histoire de l'art et muséologie
19. Études en administration, économique et relations industrielles
20. Médecine dentaire, pharmacie et optométrie
21. Droit
22. Sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie, hygiène du milieu, gérontologie et gestion des services de santé
23. Sciences de l'agriculture, médecine vétérinaire, nutrition, sciences des aliments et sciences de la consommation

Adopté par le Comité des affaires académiques le 2 mars 2001 et révisé le 11 mai 2001.

Liste des membres du Comité de suivi sur les programmes (CSP)

DEROME, Jean-Robert	Professeur honoraire du Département de physique de l'Université de Montréal
DIORIO, Mattio	Professeur honoraire de l'École des Hautes Études Commerciales (HÉC)
DOMINGUE, Nicole	Professeure honoraire du Département linguistique de l'Université McGill
GODBOUT, Paul	Professeur honoraire du Département d'éducation physique de l'Université Laval
GOULET, Georges	Professeur honoraire du secteur de l'éducation, UQAH
LEROUX, Adrien	Professeur honoraire du Département de génie électrique et de génie informatique de l'Université de Sherbrooke
SABOURIN, Jean-Guy	Professeur honoraire du Département de théâtre de l'UQAM

Liste des membres du Groupe de travail sur les programmes en communication et en études et production cinématographiques

ALLOR, Martin	Communication Studies, Université Concordia
BELLEMARE, Denis	Département des arts et lettres, UQAC
CARONTINI, Enrico	Département des communications, UQAM
GIROUX, Luc	Faculté des arts et sciences (FAS), Université de Montréal
GOULET, Georges	Professeur honoraire du secteur de l'éducation, UQAH
LAPLANTE, Yvon	Département des sciences du loisir et de la communication sociales, UQTR
LARAMÉE, Alain	UER Sciences humaines, Lettres et Communications, TÉLUQ
NITOSLAWSKA, Marielle	École de cinéma Mel Hoppenheim, Université Concordia
PAQUETTE, Guy	Département d'information et de communication, Université Laval
PONS, Christian-Marie	Département des lettres et communications, Université de Sherbrooke
STRAW, William	Art History and Graduate Program in Communications, Université McGill

Chargées de recherche au Comité du suivi sur les programmes (CSP)

CARREAU, Isabelle	CREPUQ
VIGNOLA, Julie	CREPUQ

RAPPORT DE SUIVI **Sous-commission sur le secteur Communication**

La réunion de suivi de la sous-commission sur le secteur des communications s'est tenue dans les locaux de la CREPUQ, le jeudi 30 avril 1998. Tous les membres universitaires étaient présents, à l'exception de Raymond Corriveau de l'UQTR et de Christian-Marie Pons de l'Université de Sherbrooke, qui n'avaient pu se libérer pour l'occasion.

Laval et le Ph.D. conjoint

Les discussions se poursuivent

Un doctorat conjoint en communication, décrit dans le rapport comme « un laboratoire de la concertation entre plusieurs institutions », réunit trois universités montréalaises : Concordia, l'Université de Montréal et l'UQAM.

L'Université Laval nourrit, depuis plusieurs années, le projet d'un doctorat qui viendrait compléter son offre aux premier et deuxième cycles. Comme l'indique un document produit par l'université suite à la publication du rapport¹, on y accueille très favorablement le projet d'une participation au programme conjoint existant.

Cette question a été discutée lors d'une récente Journée d'étude du doctorat conjoint à laquelle participaient le représentant de McGill et celui de Laval à la sous-commission. Les discussions ont permis de mettre en lumière des obstacles de divers ordres à l'intégration de ce quatrième acteur. Des obstacles d'ordre logistique, puisque le faible « rapport démographique » des étudiants de Laval impliquerait leur déplacement à Montréal pour assister aux séminaires; des obstacles d'ordre technique, référant à l'accès des professeurs à l'enseignement qui se verrait dilué par l'entrée en scène de Laval. Déjà, dans les circonstances présentes, la question pose certains problèmes puisque, en vertu de la formule adoptée, les professeurs d'un département où ils sont moins nombreux ont plus de possibilités de participer à l'enseignement dans le cadre du programme. Une fragmentation accrue des compétences pour dispenser l'enseignement est prévisible à terme.

L'ajout éventuel au programme d'un cinquième axe – de type professionnel – a également été discuté : cette création, qui soulignerait la spécificité de Laval, constituerait un précédent en ce que les quatre profils actuels du programme amalgament les caractéristiques des universités partenaires dans un équilibre qui, avec l'ajout d'un axe supplémentaire, risque d'être rompu. On dit craindre aussi l'« inbreeding » qui serait entraîné par la plus forte possibilité d'embauche à Laval des docteurs formés dans l'axe professionnel.

Une alternative résiderait dans l'intégration de l'expertise et des objectifs de Laval dans un ou plus d'un des quatre axes existants (par exemple, celui de « Organisation et réseaux de communication »). Une autre hypothèse serait qu'une partie de la programmation destinée aux étudiants de Laval (par exemple, 18 crédits sur les 24 au total) soit dispensée dans les universités montréalaises et que la différence – des cours qui assureraient la touche professionnelle – soit dispensée à Laval.

Dans les deux cas, un problème subsiste, soit le nombre réduit d'autant d'évaluateurs externes pour les thèses, puisque toutes les universités québécoises francophones actives aux cycles supérieurs en communication participeraient au programme. Du côté francophone, ne pourraient plus agir à ce titre que des professeurs des universités de Moncton et d'Ottawa.

¹ Réactions de l'Université Laval au Rapport de la Commission des universités sur les programmes : secteur des Communications, 27 janvier 1998.

Le comité conjoint du programme est une instance incontournable pour statuer sur le sujet. Composé de trois étudiants et de deux professeurs de chacune des institutions partenaires – neuf personnes au total –, il se réunit une fois par mois, une fréquence propice à la rapidité de réaction et à l'avancement soutenu des travaux. Sinon le comité conjoint, du moins un comité restreint regroupant des membres désignés de ce premier groupe et quelques représentants de Laval désignés par son département d'information et de communication. La demande devait être formellement soumise au comité conjoint, dès le lendemain de la réunion de suivi. Le comité formé doit transmettre ses conclusions à la sous-commission en décembre 1998.

Enfin, le rapport de la sous-commission mathématiques, informatique et physique (MIP), dans une même prémisses pour la physique et les mathématiques, invite les départements qui offrent des programmes de maîtrise et de doctorat à expliciter les critères d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger les travaux d'une thèse dans leurs programmes. Le principe pourrait s'appliquer au doctorat conjoint.

Une offre conjointe à la maîtrise

Les universités montréalaises entreprennent une démarche expérimentale à compter de l'automne 1998

Une réunion, tenue le 24 mars dernier entre les directeurs des départements montréalais et le responsable du programme de baccalauréat à la Télé-université, a fait ressortir les points suivants :

- la taille moyenne des groupes-cours à la maîtrise est plus élevée que ce qui avait d'abord été estimé, de telle sorte que la réunion dans une même classe des étudiants de plus d'un programme serait incompatible avec des objectifs pédagogiques;
- les universités offrent des programmes suffisamment distincts pour que même leurs cours obligatoires, fréquentés par une clientèle satisfaisante, aient un contenu sensiblement différent;
- les cours spécialisés, eux-mêmes, sont la plupart du temps dispensés à des groupes de taille raisonnable.

Par conséquent, une entente quant à l'offre conjointe au deuxième cycle ne peut s'appliquer qu'à certains cours spécialisés dont la fréquentation est plus faible et qui ne sont dispensés qu'à tous les deux ans ou, lorsqu'ils figurent au calendrier, sont parfois annulés faute d'une demande étudiante suffisante. Afin d'offrir aux étudiants en continu sur l'année académique le spectre complet de cours disponibles dans les établissements montréalais, ceux-ci proposent d'offrir en alternance tel ou tel séminaire spécialisé. Cet échange, cependant, ne pourrait se concrétiser sur une grande échelle et chaque cas devra faire l'objet d'une entente particulière. Aux dires des membres, la menace que cette procédure représente pour les chargés de cours est négligeable.

Il a donc été convenu des mesures suivantes :

- 1.- les directions départementales se transmettront à la fin de chaque année académique l'horaire des cours donnés à leur programme ainsi que les chiffres relatifs à la fréquentation de ces cours durant l'année terminée;
- 2.- les directeurs de département se réuniront en décembre 1998-janvier 1999 afin de planifier conjointement un calendrier d'offre de cours qui respecterait les deux axes linguistiques et la proximité des programmes (UdeM ↔ UQAM, Concordia ↔ McGill).

Dès septembre 1998, l'UQAM et l'Université de Montréal, d'une part, ont convenu, dans une démarche expérimentale, de désigner chacune un de leurs cours pour être offert conjointement à l'un ou l'autre des deux trimestres de l'année académique 1998-1999. D'autre part, Concordia et McGill entament, pour cette même année, l'échange d'un certain nombre d'étudiants inscrits au deuxième cycle et celui d'informations sur des cours de ce niveau.

Ces décisions représentent un changement significatif de mentalité puisqu'elles sous-tendent une planification *collective*. Les membres de ce comité ad hoc ont tenu à rappeler, néanmoins, que ce type

d'échanges ne sera véritablement favorisé que si l'instauration de mécanismes formels de partage des coûts en assurent un certain degré de réciprocité et le profit qu'en pourront tirer toutes et chacune des parties.

Une vitrine commune

Dès novembre 1998, les candidats à une formation universitaire en communication pourront consulter un site unique d'information sur les programmes offerts au Québec

Une vitrine commune à tous les départements de communication, un site web en l'occurrence, a été proposée afin de présenter aux candidats potentiels, en provenance du cégep notamment, les caractéristiques nettement distinctes des programmes québécois dans le domaine. La notion de « communication » et le secteur multiforme qu'elle recouvre y seront clarifiés et la spécificité des programmes de chaque département y sera décrite.

Les membres ont suggéré d'utiliser, comme porte d'entrée, le site d'ÉduQuébec (<<http://www.eduquebec.gouv.qc.ca>>). Créé en janvier 1998 et géré à partir de la Télé-université, ce site, qui propose entre autres un répertoire des programmes offerts dans les cégeps et universités québécoises, pourrait défrayer une partie des coûts d'opération. Tous les départements doivent s'engager à mettre en évidence sur la page d'accueil de leur propre site web le lien avec le site collectif.

Après consultation de tous les départements, la réalisation du modèle de la « page-annonce » est confiée à l'Université Laval qui en assure le soutien financier jusqu'à concurrence de 3000\$. Le site, dont le design et le contenu auront auparavant été soumis aux partenaires, sera opérationnel le 1^{er} novembre 1998 et pourra donc être consulté à temps pour les demandes d'admission qui se feront d'ici le 1^{er} mars 1999.

Les barrières réglementaires et financières

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) sera avisée, en juin 1998, de problématiques récurrentes

Les recommandations 2 et 3 du rapport font référence à des problématiques transsectorielles, à savoir les barrières réglementaires entre les institutions et l'actuelle formule de partage financier en cas d'entente interuniversitaire, laquelle a été décrite comme profondément dissuasive pour la conclusion de tels accords. Une lettre au nom de l'ensemble des secteurs sera adressée à la CREPUQ au mois de juin 98. Par ailleurs, la rectrice de l'UQAM, dans une lettre adressée au président de la Commission en mai dernier, informait que des échanges continus sont en cours sur la question des barrières réglementaires entre les partenaires actuels du doctorat conjoint et que « les ajustements souhaités seront mis en oeuvre ». Quant au partage des subventions entre établissements, la rectrice suggère que, « sans nier l'opportunité d'amener la CREPUQ à se pencher sur cette importante question, (...) chacun des établissements développe, à cet égard, une réflexion et un savoir-faire susceptibles de bien le servir ».

Enfin, dans une lettre datée du 28 avril 1998, la ministre de l'Éducation prend acte de la teneur de ces deux recommandations. Elle indique qu'il s'agit là de pistes d'action qui, lui semble-t-il, vont aider à atteindre l'objectif de rationalisation et de consolidation de l'enseignement supérieur, et encourage donc la Commission à poursuivre ses travaux dans ce sens.

Les besoins en ressources du secteur

Chaque établissement détermine lui-même les ressources allouées à chaque cours

Le rapport souligne à quelques reprises les besoins en ressources du secteur pour servir le volet expérimental de la formation en communication qui exige la disponibilité de l'équipement nécessaire, du personnel technique adéquat et de professeurs en nombre suffisant, et particulièrement pour les formations où ce volet est prononcé. Les communications sont traditionnellement rangées dans la famille des lettres, une classification qui se révèle inappropriée pour traduire les aspects

professionnels et la haute teneur technique de certaines formations. Il faut rappeler que cette classification selon onze catégories disciplinaires est réalisée pour chaque cours et en dicte le financement. L'opération étant effectuée par le registraire de chaque établissement, c'est auprès de cette instance que toute requête ou question doit être acheminée.

L'enseignement médiatisé

Après la publication du Rapport sur le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) et pour donner suite au dossier élaboré par le Groupe de travail sur les TIC, le Conseil d'administration de la CREPUQ entérinait, en mai 1997, la création d'un sous-comité permanent sur ces nouvelles technologies. Son mandat vise l'intégration concertée des NTIC dans l'enseignement, la recherche et les bibliothèques, ainsi que la formation des professeurs à leur utilisation dans l'enseignement et le développement de matériel pédagogique. La mise sur pied de ce sous-comité, auquel participe un membre de la sous-commission, ne doit pas empêcher l'examen attentif de la recommandation n° 6 invitant à l'expérimentation de cours médiatisés produits par la Télé-université et/ou par toute autre institution universitaire.

Arrimage cégep-université

Le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) sera interpellé

Louis Gendreau, observateur du MEQ au sein de la Commission et directeur de l'Enseignement supérieur à la Direction de l'enseignement et la recherche universitaires, a été mis au fait de la recommandation n° 7 portant sur la continuité accrue entre les ordres collégial et universitaire. Le CLES en sera saisi avant l'automne prochain.

Échos et retombées du rapport

Bilan positif

Le département de l'Université de Montréal a fait valoir les observations au rapport pour demander et obtenir la création d'un baccalauréat spécialisé en communication. On se souviendra que l'Université ne comptait jusqu'alors qu'une majeure que les étudiants devaient compléter par une mineure de la Faculté des arts et des sciences ou un certificat de la Faculté de l'éducation permanente.

Le projet de partage d'un tronc commun entre les programmes de communication et de psychosociologie de la communication de l'UQAM, fixé dans le rapport, ouvre la voie à de plus amples discussions dans l'université. Une évaluation interne à McGill, récemment complétée, a puisé aux éléments du rapport.

L'Université Laval est la plus fortement interpellée par les constats du rapport et c'est de cette institution qu'ont émané les échos les plus nombreux, d'abord dans une lettre du recteur François Tavenas, adressée au président de la Commission en janvier dernier, puis dans le document institutionnel déjà cité. Le travail de la sous-commission et la description qu'elle a faite du secteur et de ses besoins semble avoir influencé positivement le Conseil universitaire de l'institution qui a décidé d'imposer, dès 1999-2000, un contingentement pour les programmes de baccalauréat spécialisé et de majeure au seuil de 300 recrues. Quoique ce seuil soit supérieur au niveau souhaité par le département (250) et n'entre pas en vigueur aussi tôt qu'initialement prévu (1998), la décision représente une amélioration notable pour le département dont les deux programmes admettaient, à titre d'exemple, 550 nouveaux étudiants en 1997. Les associations étudiantes de Laval ont été très étroitement associées au dossier du contingentement, comme en font foi les articles ayant ponctué les négociations et parus dans *Impact Campus*, le journal des étudiants et étudiantes de l'Université Laval.

CONCLUSION

Les membres de la sous-commission se sont déclarés satisfaits des résultats découlant de la publication du rapport et ont estimé les retombées des travaux appréciables, ne serait-ce que pour le contingentement obtenu à Laval. La formation dans le secteur des communications présente une complémentarité intéressante au premier cycle – le rapport sur le secteur en fait largement état – et une concertation exemplaire aux cycles supérieurs sous la forme d'un doctorat conjoint. Comme le montrent les rapports de la Commission à ce jour, la *rationalisation* peut prendre la voie avantageuse d'une plus grande *concertation* de l'offre de cours entre les unités académiques. En communication, cette concertation ne trouve meilleur endroit où s'accomplir qu'aux cycles supérieurs, bien qu'elle n'y puisse se développer largement pour les raisons déjà exposées dans le rapport de la Commission et explicitées dans le présent rapport de suivi. Pour étendre et assurer des bases solides à ces expériences de concertation, il est primordial – les membres de cette sous-commission l'ont réitéré – que les obstacles d'ordre réglementaire, administratif et financier soient nivelés au préalable.

Mai 1998

– Annexe IV –

**Tableaux sur les effectifs étudiants
sur les crédits-étudiants,
le corps professoral et
le financement de la recherche**

Tableau 3 – Effectifs des baccalauréats en communication (1) (1984-2000)

INSCRIPTIONS TOTALES (À LA SESSION D'AUTOMNE)

Année	Concordia ² Comm. Stud.	Concordia ³ Journalisme	Laval ⁴	UdeM ⁵	UQAM Rel. hum.	UQAM ⁶ Com.	UQAR	UQTR ⁷	UQTR Comm. soc.	TÉLUQ	Total
1984	324	160	382		333	431		n.d.	160		1790
1985	290	138	515		345	440		n.d.	128		1856
1986	316	134	728		337	402		n.d.	140		2057
1987	309	141	761		339	379		n.d.	118		2047
1988	311	169	812	74	335	385		n.d.	107		2193
1989	305	166	902	122	341	376		n.d.	98		2310
1990	316	157	905	157	330	364		9	71	86	2395
1991	318	159	885	172	310	376		18	65	109	2412
1992	300	154	838	194	386	392		31	58	124	2477
1993	316	149	765	207	390	370		49	58	118	2422
1994	320	160	753	218	412	381		62	63	125	2494
1995	327	167	684	202	421	381		89	72	115	2458
1996	316	160	647	203	387	492		90	84	106	2485
1997	301	171	753	229	362	620		72	97	107	2712
1998	303	189	837	318	339	680	25	59	121	96	2967
1999	327	219	742	461	344	734	41	48	150	107	3173
2000	381	219	734	541	322	741	67	30	180	95	3310

DIPLÔMES DÉCERNÉS

Année	Concordia ² Comm. Stud.	Concordia ³ Journalisme	Laval ⁴	UdeM ⁵	UQAM Rel. hum.	UQAM ⁶ Com.	UQAR	UQTR ⁷	UQTR Comm. soc.	TÉLUQ	Total
1988	72	32	119		67	116		n.d.	18		424
1989	87	39	160	1	65	118		n.d.	20		490
1990	88	41	201	26	60	86		n.d.	30		532
1991	92	42	203	44	75	93		n.d.	31		580
1992	79	43	222	54	65	105		n.d.	18		586
1993	86	31	222	72	69	119		4	12	2	617
1994	83	35	209	68	72	84		3	19	1	574
1995	82	31	198	83	91	106		5	7	4	607
1996	89	39	193	66	92	75		6	14	6	580
1997	86	40	170	74	83	87		5	16	10	571
1998	91	46	163	59	87	120	—	11	25	11	613
1999	80	37	162	63	107	123	—	1	24	4	601
2000	86	57	189	82	65	174	—	4	25	10	692

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Année	Concordia ² Comm. Stud.	Concordia ³ Journalisme	Laval ⁴	UdeM ⁵	UQAM Rel. hum.	UQAM ⁶ Com.	UQAR	UQTR ⁷	UQTR Comm. soc.	TÉLUQ	Total
1990	79	41	551	80	104	123		9	21	86	1094
1991	92	46	626	86	103	120		7	30	121	1231
1992	75	42	516	95	193	138		12	22	110	1203
1993	95	40	475	104	140	126		18	31	98	1127
1994	74	47	506	107	152	122		18	31	88	1145
1995	87	50	396	96	150	132		29	34	61	1035
1996	79	53	548	103	127	222		24	41	67	1264
1997	87	55	468	115	114	250		11	62	66	1228
1998	87	63	464	244	115	263	25	20	65	50	1396
1999	108	75	311	267	145	285	20	8	71	52	1342
2000	129	68	378	250	113	249	34	4	76	54	1355

1 Les données concernant l'U. de Sherbrooke avaient été présentées par erreur dans le rapport de la CUP, car l'établissement n'offre aucun baccalauréat en communication. L'Université offre, depuis l'automne 2001, un baccalauréat spécialisé en communication, rédaction et multimédia dont les effectifs ne sont pas encore disponibles.

2 Inclut les effectifs de la majeure et du baccalauréat spécialisé.

3 Inclut les effectifs de la majeure en journalisme et des baccalauréats spécialisés : en journalisme et communication, en *Broadcast Journalism* et, depuis 1998, en journalisme.

4 Inclut, à partir de 1996, les effectifs de la majeure et du baccalauréat en communication publique.

5 Inclut, à partir de 1997, les effectifs du baccalauréat en communication et science politique.

6 Inquant les effectifs des options en journalisme, en relations publiques et en médias, ainsi que, depuis 1997, une concentration en multimédia interactif.

7 Inclut les effectifs du profil en langue et communication, offert dans le baccalauréat en études françaises.

Source : Système RECU (MEQ); les données sur les effectifs du profil langue et communication du baccalauréat en études françaises de l'UQTR ont été fournies par l'établissement.

Tableau 4 – Effectifs des programmes de 2e cycle en communication (1984-2000)

INSCRIPTIONS TOTALES (À LA SESSION D'AUTOMNE)

Année	Concordia	Concordia <i>Dipl. Journ.</i>	Concordia <i>Dipl. Com.</i>	Laval	Laval Dipl. journ. international	Laval Dipl. relat. publiques	McGill	UdeM	UQAM	Total
1984			30				19	88	86	223
1985			26				24	96	89	235
1986	34		29				20	102	88	239
1987	44	20	25	15			19	92	90	305
1988	50	19	21	23			24	86	98	321
1989	56	20	38	28			16	80	117	355
1990	60	18	29	29			16	87	132	371
1991	64	22	27	33			23	91	156	416
1992	67	20	20	47			25	71	152	402
1993	72	20	28	45			27	64	157	413
1994	72	21	28	54			31	65	158	429
1995	70	21	30	60			25	62	157	425
1996	76	21	30	56	7		32	75	156	453
1997	75	21	28	55	7		31	66	158	441
1998	73	20	23	50	5	13	28	72	149	433
1999	67	23	24	46	6	19	25	70	172	452
2000	59	24	20	45	6	26	27	56	164	427

DIPLÔMES DÉCERNÉS

Année	Concordia	Concordia <i>Dipl. Journ.</i>	Concordia <i>Dipl. Com.</i>	Laval	Laval Dipl. journ. international	Laval Dipl. relat. publiques	McGill	UdeM	UQAM	Total
1988	8						4	21	21	54
1989	4	19	15	7			7	17	19	88
1990	8	14	17	9			0	15	18	81
1991	10	16	15	10			1	22	19	93
1992	11	18	13	7			4	22	23	98
1993	5	19	13	17			5	15	24	98
1994	12	18	17	13			7	17	37	121
1995	15	19	16	10			11	19	36	126
1996	13	18	21	21			10	7	47	137
1997	13	17	21	19			10	10	39	129
1998	14	20	16	10	6		9	8	36	119
1999	20	20	15	13	10		13	13	37	141
2000	16	19	16	15	—	3	4	16	42	131

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Année	Concordia	Concordia <i>Dipl. Journ.</i>	Concordia <i>Dipl. Com.</i>	Laval	Laval Dipl. journ. international	Laval Dipl. relat. publiques	McGill	UdeM	UQAM	Total
1990	22	n.d.	n.d.	9			2	29	44	106
1991	18	n.d.	n.d.	26			13	31	52	140
1992	20	n.d.	n.d.	24			10	19	44	117
1993	15	n.d.	n.d.	32			11	26	51	135
1994	20	n.d.	n.d.	42			11	30	52	155
1995	22	19	25	33			9	23	60	191
1996	20	20	20	29	7		16	33	61	206
1997	19	18	20	28	7		9	15	52	168
1998	17	22	19	27	5	13	7	26	64	200
1999	15	25	21	21	6	15	13	32	69	217
2000	13	22	18	34	6	23	10	17	68	211

Source : Système RECU (MEQ); les données sur les effectifs des diplômes de deuxième cycle de l'Université Concordia ont été fournies par l'établissement.

Tableau 5 — Effectifs des doctorats en communication (1984-2000)**INSCRIPTIONS TOTALES (À LA SESSION D'AUTOMNE)**

Année	Concordia *	McGill	UdeM *	UQAM *	Ph.D. conj. (Σ *)	Total
1984		26				26
1985		30				30
1986		24				24
1987	4	16	5	4	13	29
1988	8	19	11	14	33	52
1989	14	18	14	19	47	65
1990	14	12	18	26	58	70
1991	17	15	22	31	70	85
1992	20	17	21	38	79	96
1993	19	27	26	45	90	117
1994	20	29	28	46	94	123
1995	20	28	33	46	99	127
1996	21	32	36	44	101	133
1997	25	24	31	45	101	125
1998	25	27	26	42	93	120
1999	26	24	19	37	82	106
2000	28	33	17	31	76	109

DIPLÔMES DÉCERNÉS

Année	Concordia *	McGill	UdeM *	UQAM *	Ph.D. conj. (Σ *)	Total
1988		2				2
1989		4				4
1990		5				5
1991		3	1			4
1992	1	1	1		2	3
1993	6	4			6	10
1994	1	1	2	5	8	9
1995	1	3	2	1	4	7
1996	2	1	2	5	9	10
1997	1	5	4	4	9	14
1998	1	7	3	3	7	14
1999	4	7	0	8	12	19
2000	4	4	3	3	10	14

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Année	Concordia *	McGill	UdeM *	UQAM *	Ph.D. conj. (Σ *)	Total
1990	2		5	9	16	16
1991	5	3	8	8	21	24
1992	4	1	4	7	15	16
1993	5	11	6	12	23	34
1994	3	5	6	9	18	23
1995	3	5	7	12	22	27
1996	3	7	7	6	16	23
1997	6	7	5	10	21	28
1998	4	9	2	11	17	26
1999	6	6	2	7	15	21
2000	4	15	3	5	12	27

Tableau 6 – Effectifs des certificats en communication (1984-2000)

INSCRIPTIONS TOTALES (À LA SESSION D'AUTOMNE)

	Laval		UdeM				UdeS	UQAH	UQAT	UQAM		Télé-université		Total	
	Journal.	Com. pub. ¹	Journal.	Pub. ²	Com. appl.	Rel. pub.	Comm.	Com.	Com. pub. ³	Com.	IPS *	Com.	Com. org.		A. médias
1984	286		151	315		462	102				417	104			1837
1985	176	84	145	383		453	88				440	133			1902
1986	88	422	151	387		449	84		33	24	429	140			2207
1987	57	456	124	382		437	90		32	45	434	120			2177
1988	48	435	124	465		480	58		64	70	433	131			2308
1989	46	451	111	485		471	45	24	48	41	454	121			2297
1990	32	423	104	468		497	34	76	38	76	476	123	215		2562
1991	23	377	96	435		464	28	112	36	42	488	118	203		2422
1992	31	313	84	401		463	35	98	32	32	482	132	193		2296
1993	41	284	101	413		436	36	95	35	27	524	113	176		2281
1994	30	224	97	367	106	332	33	109	38	7	562	124	139		2168
1995	36	192	108	332	142	291	28	94	32	18	602	127	142	3	2147
1996	32	178	118	370	148	312	25	80	14	8	540	94	113	6	2038
1997	24	145	139	331	130	295	24	55	29	6	454	88	92	8	1820
1998	39	141	104	335	110	319	16	55	38	6	366	103	113	15	1760
1999	34	211	121	334	150	300	21	43	34	1	348	112	135	22	1866
2000	31	168	104	338	151	298	14	42	34	2	335	98	172	18	1805

DIPLÔMES DÉCERNÉS

	Laval		UdeM				UdeS	UQAH	UQAT	UQAM		Télé-université		Total	
	Journal.	Com. pub. ¹	Journal.	Pub. ²	Com. appl.	Rel. Pub.	Comm.	Com.	Com. pub. ³	Com.	IPS *	Com.	Com. org.		A. médias
1988	24	27	32	147		119	79		3	3	123	37			594
1989	16	32	32	143		110	28		10	4	109	36			520
1990	24	34	28	143		101	25	8	6	9	102	29			509
1991	14	39	29	151		127	29	22	11	13	131	47			613
1992	15	32	25	173		114	20	21	6	1	135	44	6		592
1993	24	31	24	127		141	21	16	7	4	132	49	19		595
1994	32	31	28	103		151	20	24	6	16	130	33	22		596
1995	17	27	25	126	4	104	18	31	3	4	157	35	23		574
1996	18	24	30	91	32	99	18	31	11	1	152	33	27		567
1997	15	23	27	123	34	94	18	29	8	2	179	32	26		610
1998	13	24	26	101	41	89	20	16	7	3	137	39	28	2	546
1999	18	34	28	111	29	105	9	19	11	3	126	36	26	1	556
2000	18	47	33	117	39	78	19	14	4	0	91	44	16	2	522

* IPS = Intervention psychosociale

NOUVELLES INSCRIPTIONS

	Laval		UdeM				UdeS	UQAH	UQAT	UQAM		Télé-université		Total	
	Journal.	Com. pub. ¹	Journal.	Pub. ²	Comm. appl.	Rel. pub.	Comm.	Com.	Com. pub. ³	Com.	IPS *	Com.	Com. org.		A. médias
1990	29	385	67	325		294	23	86	15	56	223	64	215		1782
1991	18	340	64	299		308	21	97	20	20	248	63	226		1724
1992	28	301	59	278		283	29	78	25	2	259	73	199		1614
1993	40	268	71	309		296	27	79	19	3	309	63	153		1637
1994	36	214	66	211	135	199	21	77	22	2	287	67	97		1434
1995	34	185	82	229	123	183	21	78	13	16	339	70	103	3	1479
1996	32	167	100	263	93	205	19	72	25	7	252	44	72	14	1365
1997	21	139	88	228	83	186	19	62	19	3	219	43	62	7	1179
1998	36	132	51	256	77	213	11	56	23	3	182	72	92	18	1222
1999	31	230	84	235	102	209	18	42	22	0	200	72	104	24	1373
2000	29	172	61	224	107	170	14	40	17	1	176	68	119	16	1214

* IPS = Intervention psychosociale

1 Comprend les données de la mineure et du certificat en communication publique

2 Comprend Publicité I et II

3 Le certificat en communication a été remplacé, en 1996, par le certificat en communication publique

Tableau 7 – Effectifs étudiants dans les programmes de certificat ou de mineure en études et prod. cinématographiques, sans distinction du régime d'études

Inscriptions totales (à la session d'automne)

	Concordia ¹	Laval	U. de M.	UQAC	UQAM ²	Total
1986	45	261	99	20	117	542
1987	52	210	78	17	140	497
1988	50	194	78	12	173	507
1989	35	161	82	8	191	477
1990	37	186	70	8	185	486
1991	36	183	88	8	169	484
1992	30	175	81	11	181	478
1993	28	121	77	7	165	398
1994	28	134	72	3	181	418
1995	35	118	78	6	239	476
1996	32	127	105	7	248	519
1997	46	127	128	10	155	466
1998	33	164	136	7	133	473
1999	40	155	149	13	232	589
2000	45	125	155	16	278	619

Nouvelles inscriptions

	Concordia	Laval	U. de M.	UQAC	UQAM	Total
1992	7	141	96	9	128	381
1993	4	96	75	4	117	296
1994	7	120	77	3	132	339
1995	15	92	75	5	189	376
1996	6	117	105	6	172	406
1997	15	109	117	8	83	332
1998	12	147	131	5	94	389
1999	8	127	149	10	197	491
2000	11	98	152	13	235	509

Diplômes décernés

	Concordia	Laval	U. de M.	UQAC	UQAM	Total
1990	5	13	35	3	23	79
1991	5	13	27	1	42	88
1992	3	11	37	3	45	99
1993	9	11	26	2	38	86
1994	4	17	32	1	45	99
1995	6	13	23	1	53	96
1996	3	11	39	3	45	101
1997	6	13	28	0	65	112
1998	11	7	46	0	43	107
1999	7	19	70	2	35	133
2000	11	32	64	3	64	174

Source : RECU (MEQ)

Données de l'UdeM corrigées. Les données sur les nouvelles inscriptions à Laval n'étaient pas bonnes.

1 Concordia : les effectifs des trois mineures sont compris

2 Certificat en scénarisation cinématographique.

Tableau 8 – Effectifs étudiants au baccalauréat et à la maîtrise en études et production cinématographiques, sans distinction du régime d'études

Note : les effectifs des universités Concordia, Laval et de l'UQAM ne sont pas présentés distinctivement dans le système RECU

Inscriptions totales (automne)

	Baccalauréat				Maîtrise		
	Concordia (production)	Concordia (études)	U. de M.	Total	Concordia	U. de M.	Total
1986	252	70	113	435			
1987	240	72	119	431			
1988	242	79	119	440			
1989	247	70	126	443			
1990	253	82	126	461			
1991	248	93	127	468			
1992	246	92	109	447			
1993	261	92	111	464			
1994	250	109	115	474		29	29
1995	244	113	122	479		34	34
1996	234	126	105	465		40	40
1997	264	131	94	489		37	37
1998	285	72	99	456	11	39	50
1999	304	150	150	604	25	35	60
2000	301	132	209	642	33	28	61

Nouvelles inscriptions

	Baccalauréat				Maîtrise		
	Concordia (production)	Concordia (études)	U. de M.	Total	Concordia	U. de M.	Total
1992	81	32	53	166			
1993	91	19	59	169			
1994	78	45	55	178		26	26
1995	78	44	51	173		22	22
1996	70	56	53	179		18	18
1997	83	58	49	190		12	12
1998	88	71	51	210	11	12	23
1999	99	46	96	241	15	11	26
2000	100	40	135	275	11	15	26

Diplômes décernés

	Baccalauréat				Maîtrise		
	Concordia (production)	Concordia (études)	U. de M.	Total	Concordia	U. de M.	Total
1990	48	16	26	90			
1991	41	15	52	108			
1992	60	18	35	113			
1993	56	13	34	103			
1994	46	27	29	102		3	3
1995	46	24	26	96		5	5
1996	36	21	36	93		2	2
1997	35	22	45	102		13	13
1998	34	25	28	87		6	6
1999	44	26	34	104		8	8
2000	71	31	40	142	3	12	15

Source : RECU (MEQ)

UdeM : incluant le nouveau bac en études cinématographiques et littérature comparée offert depuis 1999.

Tableau 9 – Crédits-étudiants au premier cycle par unité académique à l'automne 2000¹

Établissement et unité académique	Total (A)	Part exogène ² (B)	Taux (B/A)
Université Concordia			
Dép. de communication	3 699	615	17%
Dép. de journalisme	1 842	528	29%
École de Cinéma Mel Hoppenheim	4131	948	23%
Université Laval			
Communication	9870	1182	12%
Université McGill ³			
Dép. de communication	390	390	100%
Université de Montréal			
Dép. de communication	6 342	924	15%
Dép. d'histoire de l'art (Études cinématographiques)	3 930	627	16%
Université de Sherbrooke			
Dép. des lettres et communications ⁵	924	25	3%
UQAC			
Dép. des arts et lettres ⁶	6 000	1 708	28%
UQAM			
Dép. de communication	15 063	4 486	30%
UQTR			
Dép. des sciences du loisir et communication sociale ⁷	4 063	249	6%
TÉLUQ			
UER-Sciences humaines, Lettres et Communication	7 622	3 238	42%

(1) Tels que rapportés par les établissements universitaires.

(2) Crédits-étudiants générés par les étudiants d'autres départements ou modules ou facultés (cours de service et autres cours).

(3) Bien que l'Université McGill n'offre qu'un programme de deuxième cycle, des cours de service sont offerts au premier cycle.

Les crédits-étudiants présentés pour l'U. McGill sont ceux de l'année académique 2000-2001 et non de l'automne 2000.

(4) Crédits-étudiants générés par les étudiants d'autres départements ou modules ou facultés (cours de service et autres cours).

(5) Comprenant les crédits étudiants en communication seulement.

(6) Données correspondant à l'ensemble des crédits-étudiants du Département des arts et lettres

(7) Données englobant les secteurs des sciences du loisir et de la communication sociale

Tableau 10 — Ressources professorales en communication et en études et production cinématographiques

Établissement et unité académique	Nombre total			Détenteurs de doctorats			Âge moyen (ans)			60 ans et +			Contribution des chargés de cours ¹		
	95	97	00	95	97	00	95	97	00	95	97	00	95	97	00
Concordia															
• Dép. de communication	n.d.	15	22	n.d.	12	14	n.d.	45	48	n.d.	2	2	33	41	18
• Dép. de journalisme	5	5	7	1	1	2	56	51	51	2	1	0	13	10	19
• École de cinéma Mel Hoppenheim	11	13	16	5	5	6	45	45	48	0	0	0	31	31	44
Laval	24	26	26	21	23	19	51	51	53	1	3	5	8,5	6	25
McGill	7	4	2,5	5	n.d.	2,5	48,2	n.d.	37	1	n.d.	0	n.d.	n.d.	n.d.
UdeM															
•Dép. de communication	14	14	15	14	14	15	47	49	48	1	1	0	21	15	33
•Dép. d'histoire de l'art (ét. cinémato)	4,5	4,5	6,5	4	4	6	47	49	48	0	1	2	7	5	13
UdeS															
• Dép. lettres et communications	26	24	23	22	22	21	48	48	49	2	0	0	n.d.	n.d.	48
• Section communication	2	2	3	1	2	3	41	43	45	0	0	0	7	11	n.d.
UQAC															
•Dép. des arts et des lettres ²	n.d.	10	9	n.d.	4	3	n.d.	48	50	n.d.	0	0	n.d.	7	13
• Section cinéma seulement	1	1	1	1	1	1	46	48	51	0	0	0	n.d.	2	3
UQAM	36	42	39	22	26	27	51	52	52	1	4	4	83	106	95
UQTR															
• Dép. des sciences du loisir et de la communication sociale	18	15	21	12	n.d.	16	51,7	n.d.	48	1	n.d.	0	22	n.d.	13,3
• Section communication sociale	5	3	5	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	43	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	4
TÉLUQ	4	11	n.d.	4	10	n.d.	45,5	n.d.	n.d.	0	1	n.d.	89	73	51

n.d. : données non disponibles

1 Nombre de cours de trois crédits donnés par des chargés de cours. À la TELUQ, les données présentées correspondent au nombre de tuteurs dans l'UER Sciences humaines, Lettres et Communications.

2 Données comprenant tous les professeurs en arts et excluant les professeurs en lettres et linguistique

Tableau 11 – Données ¹ sur le financement de la recherche pour deux années académiques (1998-1999 et 1999-2000) en communication et en études et production cinématographiques

Établissement et unité académique	Subventions ²	Autres sources ³	Contrats	TOTAL
Université Concordia				
Dép. de communication	169 596 \$	55 113 \$	0 \$	224 709 \$
Dép. de journalisme	2 000 \$	9 796 \$	0 \$	11 796 \$
École de Cinéma Mel Hoppenheim	127 423 \$	37 539 \$	0 \$	164 962 \$
Université Laval				
Dép. de communication	267 667 \$	32 210 \$	44 002 \$	343 879 \$
Université McGill				
Dép. de communication	11 213 \$	140 895 \$	29 925 \$	182 033 \$
Université de Montréal				
Dép. de communication	258 519 \$	225 495 \$	60 364 \$	544 378 \$
Dép. d'histoire de l'art (Ét. cinématographiques)	348 353 \$	83 218 \$	0 \$	431 571 \$
Université de Sherbrooke ⁴				
Dép. des lettres et communications	718 198 \$	186 514 \$	n.d.	904 712 \$
UQAC				
Dép. des arts et lettres ⁵	97 281 \$	16 500 \$	0 \$	113 781 \$
UQAM				
Dép. de communication	419 695 \$	61 640 \$	93 925 \$	575 260 \$
UQTR				
Dép. des sciences du loisir et communication sociale ⁶	140 551 \$	14 892 \$	n.d.	155 443 \$
TÉLUQ				
UER-Sciences humaines, Lettres et Communication	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

(1) Fournies par les établissements universitaires.

(2) Subventions d'organismes reconnus selon le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) du MEQ.

(3) Fonds institutionnels, fondations, etc.

(4) Données correspondant à l'ensemble du Département des lettres et communications

(5) Données correspondant à l'ensemble du Département des arts et lettres

(6) Données correspondant à l'ensemble du Département des sciences du loisir et communication sociale